
Habillage de mur Wedi

Famille de produit/Procédé : Paroi intérieure pour local particulier

Titulaire(s) : **Société WEDI**
Internet : www.wedi.fr

Distributeur(s) : **Société Wedi France Sarl**
Internet : www.wedi.fr

AVANT-PROPOS

Les avis techniques et les documents techniques d'application, désignés ci-après indifféremment par Avis Techniques, sont destinés à mettre à disposition des acteurs de la construction **des éléments d'appréciation sur l'aptitude à l'emploi des produits ou procédés** dont la constitution ou l'emploi ne relève pas des savoir-faire et pratiques traditionnels.

Le présent document qui en résulte doit être pris comme tel et n'est donc **pas un document de conformité ou à la réglementation ou à un référentiel d'une « marque de qualité »**. Sa validité est décidée indépendamment de celle des pièces justificatives du dossier technique (en particulier les éventuelles attestations réglementaires).

L'Avis Technique est une démarche volontaire du demandeur, qui ne change en rien la répartition des responsabilités des acteurs de la construction. Indépendamment de l'existence ou non de cet Avis Technique, pour chaque ouvrage, les acteurs doivent fournir ou demander, en fonction de leurs rôles, les justificatifs requis.

L'Avis Technique s'adressant à des acteurs réputés connaître les règles de l'art, il n'a pas vocation à contenir d'autres informations que celles relevant du caractère non traditionnel de la technique. Ainsi, pour les aspects du procédé conformes à des règles de l'art reconnues de mise en œuvre ou de dimensionnement, un renvoi à ces règles suffit.

Groupe Spécialisé n° 09 - Cloisons, doublages et plafonds

Versions du document

Version	Description	Rapporteur	Président
V2	<p>Cette version intègre les modifications suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Ajout de la pose sur ossature métallique.• Ajout de la justification de classement de réaction au feu panneau Wedi revêtu• Mise à jour de l'ensemble du document	Marion LOPEZ	David MORALES

Descripteur :

Le procédé d'habillage de murs Wedi est constitué de panneaux Wedi qui sont selon les configurations soit collés en plein, soit collés sur plots, soit vissés sur ossature bois ou sur ossature métallique. Les panneaux Wedi sont systématiquement fixés mécaniquement. Un revêtement céramique de taille maximale de 1200 cm² est systématiquement associé aux panneaux « Wedi » mis en œuvre.

Les panneaux sont composés de mousse de polystyrène extrudé revêtue sur les deux faces d'un mortier spécifique armé d'un treillis de fibres de verre.

Table des matières

1.	Avis du Groupe Spécialisé	4
1.1.	Domaine d'emploi accepté.....	4
1.1.1.	Zone géographique.....	4
1.1.2.	Ouvrages visés	4
1.2.	Appréciation sur le procédé	5
1.2.1.	Aptitude à l'emploi du procédé	5
1.2.2.	Durabilité	5
1.2.3.	Données environnementales	6
1.3.	Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé	6
1.4.	Annexes de l'Avis du Groupe Spécialisé.....	7
1.4.1.	Annexe 1 – Pose en zone sismique-Tableaux synoptiques des cas qui sont visés ou non dans ce document	7
2.	Dossier Technique.....	8
2.1.	Mode de commercialisation.....	8
2.1.1.	Coordonnées	8
2.1.2.	Mise sur le marché	8
2.1.3.	Identification	8
2.2.	Description.....	8
2.2.1.	Principe.....	8
2.2.2.	Caractéristiques des composants.....	8
2.3.	Dispositions de conception	10
2.3.1.	Prescriptions Techniques de conception.....	10
2.3.2.	Conception	11
2.4.	Dispositions de mise en œuvre.....	11
2.4.1.	Prescriptions Techniques de mise en œuvre	11
2.4.2.	Dispositions de mise en œuvre.....	12
2.4.3.	Dispositions particulières de mise en œuvre.....	14
2.4.4.	Pose du revêtement céramique	15
2.5.	Maintien en service du produit ou procédé.....	15
2.6.	Assistance technique	15
2.7.	Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication.....	15
2.7.1.	Prescriptions de fabrication et de contrôles	15
2.7.2.	Fabrication	15
2.7.3.	Contrôles de fabrication	16
2.8.	Mention des justificatifs	16
2.8.1.	Résultats expérimentaux	16
2.8.2.	Références chantiers.....	17
2.9.	Annexes du Dossier Technique.....	18
2.9.1.	Annexe 1 -Tableaux.....	18
2.9.2.	Annexe 2 – Figures.....	21

1. Avis du Groupe Spécialisé

Le procédé décrit au chapitre II « Dossier Technique » ci-après a été examiné par le Groupe Spécialisé qui a conclu favorablement à son aptitude à l'emploi dans les conditions définies ci-après :

1.1. Domaine d'emploi accepté

1.1.1. Zone géographique

Le procédé est utilisable dans toute zone de sismicité de France métropolitaine (zones 1 à 4) et pour toute catégorie d'ouvrage (ouvrages de catégories I à IV) au sens de l'arrêté du 22 octobre 2010 modifié relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la classe dite « à risque normal », sous réserve de respect des prescriptions du paragraphe 2.3.2.3 du présent document (masse surfacique $\leq 25 \text{ kg/m}^2$).

1.1.2. Ouvrages visés

Les panneaux Wedi de 12,5 mm d'épaisseur maximale utilisés en association avec les produits visés et dans les conditions de mise en œuvre définies dans le Dossier Technique, sont destinés à la réalisation d'habillage intérieur de murs hors rampants. Ils sont revêtus systématiquement d'un revêtement céramique et sont mis en œuvre sur support neuf ou ancien en béton plein ou en ouvrages de maçonnerie.

L'emploi est autorisé dans les locaux classés EA, EB et EB+ privatifs au sens du document « Classement des locaux en fonction de l'exposition à l'humidité des parois » du Cahier du CSTB 3567.

Le procédé est autorisé dans les bâtiments suivants et selon les recommandations précisées dans le tableau ci-après :

- Bâtiments d'habitation (exclusion des parois de bâtiment soumis à la réglementation IMH).
- Locaux relevant du code du travail,
- Etablissements Recevant du Public.

Type de bâtiment	ERP et Etablissements relevant du code du travail de hauteur supérieur à 8 m si articles AM4 et AM8 applicables	ERP et Etablissements relevant du code du travail de hauteur inférieure à 8 m : si articles AM4 et AM8 non applicables	Habitation (toutes familles)
Type de locaux ¹	locaux classés EA, EB et EB+ privatifs		
Mise en œuvre Epaisseur admise des panneaux Wedi (Cf. Tableau 5 en annexe du Dossier Technique)	Pose sur ossature bois : 12,5 mm uniquement		
	Pose sur ossature métallique : 12,5 mm uniquement		
	Collage par plots : 12,5 mm uniquement		
	Collage en plein : 4 mm ou 6 mm		
Exigences de fixation mécanique des panneaux quel que soit le type de pose (Cf. §2.4.2.2.1)	9,5 fixations minimum par m ² , soit 15 fixations minimum par une dimension de panneau 2500 x 600 mm Entraxe des fixations maximal de 60 cm pour tous types de pose hormis la pose sur ossature métallique, l'entraxe maximal est de 30 cm		
	Revêtement céramique		
Revêtement céramique	(Cf. Tableau 8 en annexe du Dossier Technique)		
Epaisseur minimale	6mm		
Surface minimale hors zone de ruissellement	500 cm ²	120 cm ²	500 cm ²
Surface minimale dans les zones exposées au ruissellement	500 cm ²	200 cm ²	500 cm ²
Surface maximale des revêtement céramique	1200 cm ²		
Masse surfacique maximale	30 kg/m ²		

La hauteur limite d'habillage de mur est limitée à 3,50 m hormis la pose sur ossature métallique limitée à 2,50 m.

Les mises en œuvre en habillage de mur nécessitant une isolation ne peuvent être visées que si le mur est isolé thermiquement par l'extérieur. Aucune performance d'isolation thermique du procédé n'est visée dans ce Document Technique d'Application.

En pose collée, seuls les supports en béton plein ou en ouvrages de maçonnerie non enduits sont admis.

¹ au sens du document « Classement des locaux en fonction de l'exposition à l'humidité des parois » du Cahier du CSTB 3567

1.2. Appréciation sur le procédé

1.2.1. Aptitude à l'emploi du procédé

1.2.1.1. Stabilité

Les résultats des essais consignés au Dossier Technique montrent que ce procédé d'habillage résiste avec une sécurité convenable à l'action des sollicitations horizontales prévisibles pour les usages envisagés.

1.2.1.2. Sécurité en cas d'incendie

Le procédé Wedi a fait l'objet d'une appréciation de laboratoire établie par le CSTB n°AL18-246 (2018) sur les bases du rapport d'essai RS04-021 complété de l'Avis CECMI (Cf. §B de ce document).

Les configurations décrites (panneaux collés par plots, panneaux collés en plein, panneaux fixés sur ossature en bois ou sur ossature métallique), d'épaisseur maximale 12,5 mm, systématiquement renforcés par fixation mécanique et mis en œuvre avec un revêtement céramique de taille minimale 500 cm² et d'épaisseur minimale de 6 mm sur 4 mm de colle), sont considérées comme répondant aux exigences de l'article 16 de l'arrêté du 31 janvier 1986 concernant les Bâtiments d'Habitation et à l'article AM8 de l'arrêté du 25 juin 1980 concernant les Etablissements Recevant du Public.

Les épaisseurs des panneaux visées par type de pose dans le dossier technique, la tenue mécanique des panneaux par fixations mécaniques, fixations similaires pour toutes les configurations de pose concernées (vis et rondelles en acier), à raison de 9,5 fixations par m² minimum (soit 15 par panneau 2500 X 600 mm) et un mortier incombustible pour les joints entre carreaux de céramique doivent être respectées.

Le procédé d'habillage de murs intérieurs Wedi revêtu de finition en carrelage céramique d'épaisseur 6 mm dispose d'un rapport de classement de réaction au feu : classement M1. Il convient de se reporter au rapport de classement mentionné au § 2.8.1 Résultats expérimentaux pour les conditions de validité du classement notamment pour le revêtement céramique.

1.2.1.3. Prévention des accidents lors de la mise en œuvre

Le procédé dispose d'une Fiche de Données de Sécurité (FDS). L'objet de la FDS est d'informer l'utilisateur de ce procédé sur les dangers liés à son utilisation et sur les mesures préventives à adopter pour les éviter, notamment par le port d'équipements de protection individuelle (EPI).

1.2.1.4. Pose en zones sismiques

Les justifications des dispositions parasismiques sont obligatoires réglementairement lorsque l'article 3 de l'arrêté du 22 octobre 2010 modifié relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la classe dite « à risque normal » requiert des dispositions parasismiques pour l'ouvrage.

Aucune justification n'a été apporté pour la pose en zone sismique, cependant, il n'y a pas lieu d'effectuer une vérification parasismique des procédés de « panneaux Wedi » si la masse surfacique totale du procédé est ≤ 25 kg/m² dans les conditions indiquées au paragraphe 2.3.2.3 du Dossier Technique.

En cas de dépassement de cette condition et lorsqu'il y a lieu de prendre en compte l'action sismique, les justifications à apporter ne sont pas visée dans le cadre de ce DTA. Il convient de se référer aux Tableaux A et B au paragraphe 1.4.1 en annexe de l'Avis pour les « poses autorisées » et les cas « non visés ».

1.2.1.5. Isolation thermique

Aucune performance d'isolation thermique n'est visée par le procédé « Wedi » dans le cadre de ce DTA.

1.2.1.6. Acoustique

Aucune performance acoustique n'a été évaluée pour le procédé de « Wedi » dans le cadre du présent DTA.

1.2.1.7. Aspects sanitaires

Le présent avis est formulé au regard de l'engagement écrit du titulaire de respecter la réglementation, et notamment l'ensemble des obligations réglementaires relatives aux produits pouvant contenir des substances dangereuses, pour leur fabrication, leur intégration dans les ouvrages du domaine d'emploi accepté et l'exploitation de ceux-ci.

Le contrôle des informations et déclarations délivrées en application des réglementations en vigueur n'entre pas dans le champ du présent avis. Le titulaire du présent avis conserve l'entière responsabilité de ces informations et déclarations.

1.2.1.8. Mise en œuvre

Le procédé d'habillage de murs Wedi permet de réaliser sans difficulté particulière, dans un gros œuvre de précision normale, des doublages d'aspect satisfaisant ayant systématiquement une finition par revêtement céramique.

La mise en œuvre requiert le respect impératif des indications définies dans le Dossier Technique pour le choix des produits associés et l'exécution des points singuliers mais ne présente toutefois pas de difficulté particulière pour des entreprises familiarisées avec les techniques propres aux ouvrages d'habillage de parois verticales (plaquistes et carreleurs, ou l'une des deux professions lorsque les compétences plaquiste et carreleur sont réunis).

1.2.2. Durabilité

Compte tenu de ce qui précède, des vérifications effectuées à l'occasion du présent examen, sur les panneaux seuls ou associés à un revêtement céramique, et du domaine d'emploi accepté, on peut escompter un comportement global satisfaisant de ce procédé d'habillage moyennant l'application des dispositions particulières de mise en œuvre notamment au niveau des pieds de doublages et aux différentes jonctions dans les zones exposées aux ruissellements et aux projections d'eau.

L'autocontrôle systématique dont font l'objet les constituants, assorti d'un suivi d'Avis Technique exercé par l'organisme CSTB (Cf : description de ces suivis au §2.7 du Dossier Technique), permet d'assurer une constance convenable de leur qualité.

1.2.3. Données environnementales²

Le procédé Wedi ne fait pas l'objet de Déclaration Environnementale (DE) et ne peut revendiquer aucune environnementale particulière. Les données issues des DE ont notamment pour objet de servir au calcul des impacts environnementaux des ouvrages dans lesquels les produits (ou procédés) visés sont susceptibles d'être intégrés. Il est rappelé que les DE n'entrent pas dans le champ d'examen d'aptitude à l'emploi du procédé.

Appréciation globale

L'utilisation du procédé dans le domaine d'emploi accepté (cf. paragraphe 1.2.1) est appréciée favorablement.

1.3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé

Les panneaux Wedi ont été assimilés au support S7 pour la pose des revêtements céramiques.

Seule l'utilisation des panneaux d'épaisseur maximale de 12,5 mm a été admise par l'appréciation de laboratoire établie sur les bases du rapport d'essai RS04-021 et du procès-verbal de classement de réaction au feu n° RA19-0252, complété de l'Avis CECMI.

La fixation mécanique des panneaux doit être de 9,5 fixations par m² minimum (soit 15 par panneau 2500X600 mm), soit un entraxe de fixation maximal de 60 cm. Pour la pose sur ossature métallique cet entraxe doit être au maximum de 30 cm.

Les propriétés thermiques des panneaux ne sont pas visées par ce DTA.

Les essais de chocs réalisés avec parements revêtus de carreaux de céramique ne sont valables que pour la famille des panneaux prêts à carreler qui proposent une mise en œuvre avec des panneaux toujours revêtus de carrelage toute hauteur.

² Non examiné par le Groupe spécialisé

1.4. Annexes de l'Avis du Groupe Spécialisé

1.4.1. Annexe 1 – Pose en zone sismique-Tableaux synoptiques des cas qui sont visés ou non dans ce document

En cas de dépassement du critère de masse surfacique $\leq 25 \text{ kg/m}^2$ visés au paragraphe 2.3.2.3 « pose en zones sismiques » de l'Avis, les tableaux A et B ci-après indiquent de manière synoptique les cas visés ou non par ce DTA d'après les règles parasismiques en vigueur (l'article 3 de l'arrêté du 22 octobre 2010 modifié).

Tableau A : Cas des bâtiments neufs

Zones de sismicité	Ouvrages de catégorie d'importance I	Ouvrages de catégorie d'importance II	Ouvrages de catégorie d'importance III	Ouvrages de catégorie d'importance IV
Zone 1	X	X	X	X
Zone 2	X	X	1	3
Zone 3	X	2	3	3
Zone 4	X	2	3	3
X	Pose autorisée			
1	Pose non visée à l'exception des établissements scolaires (appartenant à la catégorie d'importance III) remplissant les conditions du paragraphe 1.1 des Règles de Construction Parasismiques PS-MI 89 révisées 92 (NF P06- 014)			
2	Pose non visée à l'exception des bâtiments de catégorie d'importance II remplissant les conditions du paragraphe 1.1 des Règles de Construction Parasismiques PS-MI 89 révisées 92 (NF P06-014).			
3	Pose non visée			

Tableau B : Cas des bâtiments anciens, lors de travaux d'ajouts ou de remplacement de ces éléments

L'utilisation de ce tableau doit être obligatoirement précédée d'un examen spécifique du projet concerné, quant à la consistance des travaux au sens de l'article 3 de l'arrêté du 22 octobre 2010 modifié.

Zones de sismicité	Ouvrages de catégorie d'importance I	Ouvrages de catégorie d'importance II	Ouvrages de catégorie d'importance III	Ouvrages de catégorie d'importance IV
Zone 1	X	X	X	X
Zone 2	X	X	X	3
Zone 3	X	2	3	3
Zone 4	X	2	3	3
X	Pose autorisée			
2	Pose non visée sauf pour les bâtiments de catégorie d'importance II remplissant les conditions du paragraphe 1.1 des Règles de Construction Parasismiques PS-MI 89 révisées 92 (NF P06-014).			
3	Pose non visée			

2. Dossier Technique

Issu des éléments fournis par le titulaire et des prescriptions du Groupe Spécialisé acceptées par le titulaire

2.1. Mode de commercialisation

2.1.1. Coordonnées

Titulaire(s) : Société Wedi
 Gerland Technopark
 43 rue Saint-Jean de Dieu
 FR – 69007 LYON
 Tél. : 0472720720
 Email : wedi.france@wedi.fr
 Internet : www.wedi.eu

Distributeur(s) : Société Wedi
 Gerland Technopark
 43 rue Saint-Jean de Dieu
 FR – 69007 LYON
 Tél. : 0472720720
 Email : wedi.france@wedi.fr
 Internet : www.wedi.eu

2.1.2. Mise sur le marché

En application du Règlement (UE) n° 305/2011, les panneaux « Wedi » font l'objet d'une déclaration des performances (DdP) établie par la Société Wedi sur la base de l'Évaluation Technique Européenne ETE-13/0385.

Les panneaux « Wedi » conformes à cette DdP sont identifiés par le marquage CE.

2.1.3. Identification

Cf. en annexe du Dossier Technique Figure 1 - Identification Panneau Wedi et accessoires de montage Wedi.

2.1.3.1. Panneaux

Les produits mis sur le marché portent le marquage CE accompagné des informations visées par l'Évaluation Technique Européenne ETE-13/0385. En complément du marquage ci-dessus, les panneaux Wedi comporte un numéro correspondant à la date de fabrication.

2.1.3.2. Produits associés

- Bande d'étanchéité et Bande d'armature Wedi autocollante,
- Des chevilles à frapper métalliques et rondelles de maintien Wedi,
- Mastic colle Wedi 610 et SEL Wedi 520

2.2. Description

2.2.1. Principe

Le procédé d'habillage Wedi est constitué de panneaux Wedi de mousse de polystyrène extrudé revêtus sur les deux faces d'un mortier spécifique armé d'un treillis de fibres de verre qui peut être mise en œuvre sur support béton ou maçonné soit collés en plein, soit collés sur plots, soit vissés sur ossature bois ou sur ossature métallique. Les panneaux Wedi sont systématiquement fixés mécaniquement.

Les panneaux Wedi sont destinés à la réalisation d'habillage de murs intérieurs revêtus systématiquement d'un revêtement céramique.

2.2.2. Caractéristiques des composants

2.2.2.1. Matériaux constitutifs des panneaux Wedi

Les panneaux Wedi sont constitués d'un panneau en mousse de polystyrène extrudé (XPS) recouverte sur les deux faces d'une armature en fibre de verre et d'un enduit à base ciment.

Les caractéristiques des composants des panneaux Wedi sont fournies dans le tableau suivant en annexe du Dossier Technique :

- Cf. Tableau 1 - Caractéristiques des composants des panneaux Wedi.

2.2.2.2. Panneaux Wedi

Les panneaux font l'objet d'un marquage CE sur la base de l'Agrément Technique Européen ATE-13/0385.

Aucune performance d'isolation thermique n'est visée par le procédé de « Habillage de mur Wedi ».

Les dimensions des panneaux Wedi visés sont de longueur 1,25 m, 2,50 m ou 2,60 m, et de largeur 0,60 m, 0,90 m ou 1,20 m. L'épaisseur maximale des panneaux en habillage de mur est limitée à 12,5 mm.

La masse surfacique maximale des panneaux Wedi est de 3,5 kg/m².

Les caractéristiques dimensionnelles, mécaniques, de comportement à l'eau et la perméabilité à la vapeur d'eau des panneaux Wedi sont définies dans les tableaux suivants en annexe du Dossier Technique :

- Cf. Tableau 2 - Caractéristiques des panneaux Wedi
- Cf. Tableau 3 - Caractéristique mécanique des panneaux de 12,5 mm
- Cf. Tableau 4 - Reprise d'eau après immersion (selon NF EN 12087)
- Les variations dimensionnelles entre états conventionnels extrêmes sont de 0,54 mm/m sur la face exposée, et de 0,59 mm/m sur la face dos.

2.2.2.3. Accessoires de montage Wedi

Les composants spécifiés visés ci-après sont destinés à la mise en œuvre des panneaux Wedi et des traitements des points singuliers :

- Cf. Figure 1 - Identification Panneau Wedi et accessoires de montage Wedi.

2.2.2.3.1. Bande d'étanchéité

Bande d'étanchéité de dénomination commerciale : bande d'étanchéité « Wedi Tools », feutrée double face en polypropylène enduit de TPE et de largeur 12 cm.

2.2.2.3.2. Bande d'étanchéité d'angles

Bande d'étanchéité d'angle préformée de dénomination commerciale angles d'étanchéité « Wedi Tools » de couleur grise : bande feutrée double face en polypropylène enduit de TPE pour les angles préformés rentrants ou sortants.

2.2.2.3.3. Collettere caoutchoutée

Collettere feutrée double face « Wedi Tools », avec partie centrale caoutchoutée de dimension 12x12 cm, pour le passage des fourreaux.

2.2.2.3.4. Bande d'armature

Bande d'armature autocollante « Wedi Tools » de fibres de verre servant de trame de renfort.

2.2.2.3.5. Chevilles à frapper

Chevilles métalliques « Wedi Tools » (galvanisée ou inox) de diamètre 36 mm en tête de longueur 50, 80, 110, 140, 200 mm et corps de diamètre 10 mm (diamètre de perçage 8 mm).

2.2.2.3.6. Rondelles de maintien

Rondelles « Wedi Tools » (galvanisée ou inox) de diamètre 36 mm.

2.2.2.3.7. Mastic Wedi 610

Mastic Wedi 610 en polymère mono composant hybride du « Wedi Tools ».

2.2.2.3.8. SEL Wedi 520

SEL Wedi 520 du « Kit d'étanchéité », mortier d'imperméabilisation bi-composant constitué de 2,5 kg de poudre et de 0,8 l de latex visé dans l'AT « Wedi Fundo Primo » N° 13/20-1476.V1.

2.2.2.3.9. Bande de désolidarisation

Bande de désolidarisation en polyéthylène réticulé d'épaisseur 5 mm et de hauteur 15 cm.

2.2.2.4. Matériaux associés à la mise en œuvre

2.2.2.4.1. Ossature métallique

Les éléments d'ossatures métalliques doivent être conformes à la norme NF EN 14195 et être certifiés NF 411 « Eléments d'ossatures métalliques pour plaque de plâtre ».

Les types et dimensions des rails et montants doivent répondre aux spécifications de la norme NF DTU 25.41 (indice de classement P 72-204). Les montants sont des montants M48/35.

La largeur d'aile des montants doit permettre une surface d'appui de 35 mm minimum.

Les profilés en tôle d'acier protégée contre la corrosion par galvanisation à chaud conformément à la norme NF EN 10346, doivent répondre aux spécifications ci-après :

- Les montants destinés aux locaux EB+ privatifs ont une masse de revêtement Z140 selon la norme NF EN 10346. L'épaisseur minimale de l'acier avec protection est de 0,56 mm (valeur de rejet hors protection 0.54 mm).
- Les rails ont une masse de revêtement Z275 selon la norme NF EN 10346. L'épaisseur minimale avec protection est de 0,50 mm (valeur de rejet hors protection 0.46 mm).

Les montants et rails sont uniquement ceux visés dans le Tableau 9 de dimensionnement de pose sur ossature métallique des panneaux Wedi en annexe du Dossier Technique

2.2.2.4.2. Bois.

Les qualités et dimensions des bois d'ossature répondent aux spécifications de la norme NF DTU 25.41 et NF DTU 31.2.

La section des montants bois est dimensionnée en respectant les critères suivants :

- Épaisseur minimale de 50 mm ;
- Largeur minimale d'appui de 50 mm.

2.2.2.4.3. Mortiers-colles

Les mortiers colles utilisés pour la pose des panneaux et la pose du carrelage doivent être classés C2 et faire l'objet d'un Certificat QB11-01 « QB Mortiers et produits connexes », en cours de validité. Ils sont choisis selon les supports admis au paragraphe 2.3.2.1. Les mortiers colles fluides sont exclus pour la pose des panneaux.

2.2.2.4.4. Revêtement céramique

La nature et le format des carreaux céramiques ou analogues, sont identiques à ceux prévus pour les supports S7 dans le DTU.52.2 P1-1-1 « Cahier des Clauses Techniques pour les murs intérieurs » néanmoins avec les spécifications visées pour l'application sur panneau Wedi ci-après (Cf. Tableau 8 - Revêtements céramiques sur panneaux Wedi) avec les précisions suivantes :

- Épaisseur minimale des revêtements céramiques est de 6 mm
- Surface maximale de 1200 cm²

Il convient de se reporter au tableau de l'Avis § 1.1.2 pour les surfaces minimales de revêtements céramiques admises selon les exigences de sécurité feu applicables aux bâtiments.

2.2.2.4.5. Produits de jointoiement entre carreaux

Les joints de carrelage sont traités avec un mortier de jointoiement à base ciment, formulé prêt à gâcher. Le mortier de jointoiement doit être adapté aux conditions de nettoyage des carrelages et du degré d'exposition à l'eau du local.

2.2.2.4.6. Vis

Cas de pose de panneau Wedi de 12,5 mm sur ossature métallique :

- Vis auto-perceuses à tête conique protégées contre la corrosion par phosphatation ou cadmiage conformément aux exigences de la norme NF DTU 25.41, de longueur 25 mm.

Cas de pose de panneau Wedi de 12,5 mm sur ossatures bois :

- Vis pour les fixations sur les ossatures bois avec une protection des vis de résistance minimale de 24 h de tenue au brouillard salin :
 - Vis pour ossature bois : Vis pour tasseaux à tête fraisée en acier de diamètre 3,5 mm ;
 - La longueur de vis doit être de 80 mm pour la fixation des ossatures bois sur les supports (pénétration à au moins 20 mm).
 - La longueur de vis doit être supérieur à 35 mm pour la fixation des panneaux wedi sur les montants bois (pénétration à au moins 20 mm dans le montant bois).

2.2.2.4.7. Mastic

Mastic de classe XS : adhésivité, cohésion maintenue après immersion dans l'eau, conforme à la norme NF EN 15651-3.

2.3. Dispositions de conception

2.3.1. Prescriptions Techniques de conception

2.3.1.1. Généralités

Les matériaux utilisés doivent être ceux cités au paragraphe 2.2.2 du Dossier Technique, compte tenu des prescriptions de mise en œuvre particulières en habillage de murs pour lesquelles les performances ont été vérifiées dans le cadre du présent Document.

L'application en habillage de murs des panneaux est limitée aux réalisations ne dépassant pas la hauteur de 2,5 m ou 3,5 m selon le type de pose (Cf. Tableau 9 – Dimensionnement des hauteurs en annexe du Dossier Technique), dans le respect des exigences vis-à-vis de la sécurité en cas de séisme et de la sécurité en cas d'incendie dont les dispositions de conception sont définies aux paragraphes 2.3.2 du Dossier Technique.

Selon les surfaces et longueur des revêtements céramiques choisis, la pose sur ossature métallique doit respecter le dimensionnement de l'ossature du tableau 9 pour une hauteur limite de 2,50 m.

Les revêtements céramiques à associer doivent être conformes aux limites en surface, épaisseur et masse surfacique maximale et de surface maximale de 1200 cm² selon le domaine d'emploi, telles que définies au tableau du § 1.1.2 de l'Avis.

De même, pour l'exigence de sécurité incendie, ainsi que pour la tenue mécanique des panneaux revêtus, le nombre minimum de fixations mécanique des panneaux Wedi au m² (9,5 fixations au m²), la surface minimale des revêtements céramiques de 500 cm² d'épaisseur minimale de 6 mm doivent être respectés. Il convient de se reporter au tableau du § 1.1.2 de l'Avis.

Les épaisseurs des panneaux admises selon les types de pose sont celles définies dans le présent Document et limitées à 12,5 mm (Cf. Tableau 5 - Épaisseur des panneaux Wedi en fonction des types de pose).

Les mises en œuvre collées ou sur ossature bois en habillage intérieur de mur nécessitant une isolation, ne peuvent être visées que si le mur est isolé thermiquement par l'extérieur. En pose collée, seuls les supports en béton plein ou en ouvrages de maçonnerie non enduits sont admis.

2.3.1.2. Coordination entre corps d'état

Compte tenu des dispositions particulières relatives aux pieds d'habillage et aux parois revêtues de carrelage, les documents particuliers du marché doivent préciser qui est chargé de la réalisation de ces travaux.

2.3.2. Conception

2.3.2.1. Supports et choix du type de pose

Sont visés les supports neufs ou anciens en béton plein ou ouvrages de maçonnerie.

Les supports anciens peuvent être en béton plein, maçonnerie de petits éléments, briques alvéolaire, pierres ou béton cellulaire.

Les panneaux Wedi peuvent être mis en œuvre sur ces supports avec les types de pose suivants :

- Soit collés en plein,
- Soit collés sur plots,
- Soit vissés sur ossature bois
- Soit vissés sur ossature métallique.

Les épaisseurs de panneaux admises en habillage de mur selon le type de pose sont précisées en annexe du Dossier Technique dans le tableau suivant :

- Cf. Tableau 5 - Epaisseur des panneaux Wedi en fonction des types de pose

Dans le cas de supports neuf ou ancien comportant un enduit, seules les poses sur ossature bois ou sur ossature métallique sont admises.

Dans le cas de supports anciens comportant un revêtement céramique existant, il n'est pas admis de pose par collage sur le revêtement existant.

Dans le cas de supports anciens non enduit présentant un état de surface régulier ou irrégulier, de parois avec défauts de planéité/aplomb, le type de pose par collage doit être prescrit selon l'état de surface :

- La pose par collage en plots peut être réalisée sur des parois supports avec défauts de planéité inférieurs à 3 cm localisés.
- La pose par collage en plein ne peut être réalisée qu'après un rattrapage des inégalités de surface localisées (rebouchage) avant la mise en œuvre, la surface du support devra présenter une planéité équivalente à celle exigée dans la norme NF DTU 25.42 (défauts de planéité inférieurs à 5mm localisés ou non).

2.3.2.2. Hauteur d'ouvrage

Les ouvrages réalisés avec les panneaux Wedi ont une hauteur maximale de 3,50 m selon le mode de mise en œuvre (collé ou sur ossature bois). Pour la pose sur ossature métallique, la hauteur est limitée à 2,50 m, selon les surfaces et longueur des revêtements céramiques, pour un dimensionnement du panneau revêtu respectant le critère de flèche H/500 et sous charges de vent de 20 daN/m² en service conformément au NF DTU 25.41.

- Cf. Tableau 9 - Dimensionnement des hauteurs en annexe du Dossier Technique.

2.3.2.3. Pose en zone sismique

Lorsque l'article 3 de l'arrêté du 22 octobre 2010 modifié requiert des dispositions parasismiques pour l'ouvrage (Cf. cas visés dans l'annexe 1.4 de la partie Avis de ce DTA), il n'y a pas lieu de prendre en compte l'action sismique dans la conception et le dimensionnement du procédé d'habillage de mur « Wedi » dans la mesure où celui-ci a une masse surfacique $\leq 25 \text{ kg/m}^2$.

La limite de masse mentionnée ci-dessus doit tenir compte du poids propre de tous les composants du procédé de « habillage de mur Wedi » (Panneaux, ossatures notamment) et de toutes les charges rapportées dans sa mise en œuvre notamment le mortier colle et le revêtement céramique.

La limite de masse surfacique des revêtements céramiques pour respecter le critère de masse surfacique $\leq 25 \text{ kg/m}^2$ est mentionné dans le tableau suivant en annexe du Dossier Technique :

- Cf. Tableau 7 - Masses surfaciques de chaque composant entrant dans l'ouvrage fini de panneaux Wedi

Dans le cas contraire (masse surfacique totale $> 25 \text{ kg/m}^2$), une étude sismique sera nécessaire (non visée dans le cadre de ce DTA).

2.4. Dispositions de mise en œuvre

2.4.1. Prescriptions Techniques de mise en œuvre

2.4.1.1. Généralités

Les matériaux constitutifs des panneaux Wedi, ainsi que les matériaux associés à la mise en œuvre d'habillage doivent être conformes à ceux visés au paragraphe 2.2.2 du Dossier Technique.

Les conditions préalables de chantier sont équivalentes à celles des normes NF DTU 25.41 et NF DTU 25.42.

Les prescriptions de réception de support et choix du type de pose de l'habillage sont celles définies dans le Dossier Technique notamment celles concernant les limites admises et la préparation du support avant pose des panneaux Wedi.

Le panneau ne doit pas être mis en œuvre en pose collée sur les supports en béton plein enduits ou sur les ouvrages de maçonnerie enduits.

L'épaisseur de panneau Wedi admis de 12,5 mm, ainsi que les entraxes de fixation pour les poses sur ossature bois ou sur ossature métallique doivent être respectée :

- Pose sur ossature bois : l'entraxe maximal entre montants est de 0,30 m, la fixation mécanique des panneaux wedi est d'entraxe maximale 60 cm.
- Pose sur ossature métallique, la fixation des rails haute et basse est d'entraxe maximal 40 cm, l'entraxe maximal entre montants est de 0,30 m, la fixation mécanique des panneaux Wedi est d'entraxe maximal 30 cm.

Les dispositions prévues en pied de cloisons, aux niveaux des différentes jonctions (Cf. § 2.4.3.1, § 2.4.3.2 et § 2.4.3.3), ainsi que la protection des têtes de fixations mécaniques et au droit des percements doivent être respectées en particulier dans les locaux classé EB+ privatifs au sens du document « Classement des locaux en fonction de l'exposition à l'humidité des parois » Cahier du CSTB 3567 – mai 2006.

Quel que soit le type de mise en œuvre des panneaux Wedi choisi (collé ou sur ossature), les exigences de planéité des normes NF DTU 25.41 ou NF DTU 25.42 s'appliquent sur le parement de l'ouvrage constitué de panneaux Wedi avant la pose de revêtement céramique c.à.d. 5mm sous la règle de 2m.

Le choix de revêtement céramique, ainsi que la pose doivent être conformes aux prescriptions de conception (cf. § 2.3.1) et aux dispositions de mise en œuvre définies ci-après.

2.4.2. Dispositions de mise en œuvre

2.4.2.1. Préparation des supports et travaux préalables

Une reconnaissance et une préparation préalable du support sont nécessaires selon que la pose de panneau Wedi vise un support neuf ou à rénover.

La réception des supports neufs doit être réalisée conformément aux spécifications des normes DTU les concernant (aspect de surface, planéité, aplomb, alignement, etc.).

A l'exception de la pose par collage en plots des panneaux, les défauts de planéité des supports à traiter admis pour les autres types de pose sont limités à 5 mm sous la règle de 2 m.

Dans le cas de supports anciens, selon l'état de surface du support, le choix du type de pose en particulier par collage doit respecter les prescriptions du paragraphe 2.3.2.1.

Une vérification de la porosité du support et application d'un primaire éventuel est nécessaire pour les poses par collage.

Dans tous les cas de pose, les supports doivent être sains et secs avant la mise en œuvre.

Les découpes de panneaux Wedi sont réalisées au cutter à la hauteur de pose moins 5 à 8 mm.

2.4.2.2. Mise en œuvre des panneaux Wedi

Les hauteurs limites sont celles visées au paragraphe 2.3.2.2.

Le positionnement des panneaux est de 5 à 8 mm au-dessus du sol fini ou du sol brut. Cet espace est comblé par un cordon de mastic appliqué en pied de panneau.

Les traitements de pied de paroi, les jonctions entre panneaux Wedi et entre panneaux et gros œuvre, les recouvrements des fixations mécaniques des panneaux, ainsi que les traitements des traversées et autres points singuliers sont réalisés conformément aux paragraphe 2.4.3.

2.4.2.2.1. Principe de fixation mécanique des panneaux Wedi

Quel que soit le type de pose visée avec les panneaux Wedi, les panneaux sont fixés avec des fixations mécaniques à tête large (Ø 36 mm). Le nombre minimum de fixations mécanique au m², est de 9,5 fixations par m², soit 15 fixations par une dimension de panneau 2500 x 600 mm, la pose de ces fixations s'effectue comme suit :

- Pour la pose sur ossature bois ou ossature métallique ou pose par collage en plein (Cf. Figure 13) :
 - En partie haute et basse, la distance de fixation est de 50 mm des bords transversaux des panneaux,
 - Entre les bords longitudinaux de deux panneaux Wedi :
 - o l'entraxe maximal de fixation est de 600 mm pour la pose sur ossature bois.
 - o l'entraxe maximal de fixation est de 300 mm pour la pose sur ossature métallique.
 - Au raccord longitudinal entre deux panneaux, la rondelle de maintien à tête large Ø 36 mm est centrée entre les deux panneaux.
 - Pour la pose sur ossature bois ou ossature métallique, les longueurs de vis sont celles définies au § 2.2.2.4.6 associées aux rondelles de maintien définies au § 2.2.2.3.6.
 - Pour la pose par collage en plein, les chevilles à frapper sont adaptées à l'épaisseur des panneaux utilisées.
- Pour la pose sur plots de mortier colle, en raison du diamètre des plots de mortier (Cf. Figure 14) :
 - En partie haute et basse, la distance de fixation est de 100 mm des bords transversaux et des bords longitudinaux des panneaux.
 - Entre les bords longitudinaux de deux panneaux Wedi, l'entraxe de fixation est de 575 mm.
 - Dans le sens transversal des panneaux l'entraxe de fixation est de 200 mm.
 - Les longueurs de chevilles à frapper sont adaptées selon l'épaisseur de plot sur les panneaux Wedi de 12,5 mm.

2.4.2.2.2. Pose sur ossature métallique et fixation mécanique des panneaux Wedi

L'épaisseur des panneaux WEDI est de 12,5 mm.

- La pose des ossatures métalliques (rails, montants) doit être réalisés conformément au NF DTU 25.41 en adaptant l'entraxe des montants d'ossature à 0,30 m.
- Le dimensionnement des ossatures doit être conforme au Tableau 9.

- Pose des panneaux (Cf Figure 3, Figure 4, Figure 5) :
- Les panneaux sont visés uniquement en pose parallèle et sont positionnés en pied de cloison sur sol fini ou sur sol brut (en laissant un espace de 5 à 8 mm comblé par un cordon de mastic sanitaire).
- La fixation mécanique des panneaux Wedi doit être réalisée conformément au paragraphe 2.4.2.2.1.
- A la jonction des panneaux, les montants métalliques présenteront une surface d'appui de 35 mm minimum. Le vissage se fait à refus pour assurer la pénétration en surface de la rondelle afin d'éviter tout dépassement. Au besoin marteler légèrement la rondelle.
- Le contrôle de planéité doit être équivalent et conforme à celui prescrit dans la NF DTU 25.41.

Les dispositions particulières prescrites au paragraphe 2.4.3 s'appliquent.

Nota : Une isolation thermo acoustique peut être mise en œuvre entre montants de l'ossature métallique.

2.4.2.2.3. Pose sur ossature bois et fixation mécanique des panneaux Wedi

La nature et les dimensions des ossatures bois doivent être conformes aux spécifications du paragraphe 2.2.2.4.2.

Fixation de l'ossature sur le support :

- Les tasseaux doivent être continus et placés en pied et en tête, fixés par perçage et chevillage tous les 600 mm en appui contre le support. La pose des ossatures bois (ossatures basses et hautes, montants) doit être réalisés comme ci-après
- L'entraxe entre montant bois est de 300 mm.
- Les tasseaux formants montants sont insérés entre lisses hautes et basses, ajustés d'aplomb, et vissés sur le support par perçage chevillage tous les 450 mm.

Pose des panneaux (Cf. Figure 6, , Figure 8) :

- La fixation mécanique des panneaux Wedi doit être réalisée conformément au paragraphe 2.4.2.2.1.
- A la jonction des panneaux, le vissage sur les tasseaux bois se fait à refus pour assurer la pénétration en surface de la rondelle afin d'éviter tout dépassement.
- Le contrôle de planéité doit être équivalent et conforme à celui prescrit dans la NF DTU 25.41.
- Les dispositions particulières prescrites au paragraphe 2.4.3 s'appliquent.

Nota : Aucune isolation thermique ne doit être mise en œuvre entre montants de l'ossature bois.

2.4.2.2.4. Pose avec plots de colle et fixation mécanique des panneaux Wedi

Si l'état de surface est irrégulier ou pour compenser des problèmes d'aplomb, les panneaux sont posés par collage à raison de 9,5 plots de colle par m² minimum (soit 15 fixations par panneau de dimension 2500 x 600 mm) renforcé par des fixations mécaniques.

Pose de plots de mortier colle :

- Les panneaux sont perforés préalablement à la pose des plots.
- Les plots sont de diamètre moyen 15 cm, et réalisés au mortier colle C2.
- L'épaisseur du plot de colle est à adapter par rapport au faux aplomb à rattraper.
- Les entraxes de plots de colle sont ceux précisés au paragraphe 2.4.2.2.1.

La mise en œuvre est réalisée comme suit (Cf Figure 10, Figure 11, Figure 12) :

- Percement du panneau wedi pour repérer l'emplacement des futurs plots.
- Repérage sur la surface support après positionnement sur support.
- Les plots de mortier-colle sont appliqués sur les avants trous préalablement percés sur support.

Pose des panneaux :

- Le panneau est posé contre le mur et en tapant légèrement à la main pour un écrasement des plots. Un contrôle d'aplomb et d'alignement des panneaux sur la paroi est réalisé immédiatement.
- Après séchage des plots dans un délai minimal de 12 heures, le renforcement de l'adhérence est réalisé par une cheville à frapper Ø36 mm /ou une cheville avec rondelle de maintien Ø36 mm à l'emplacement de chaque plot.
- La fixation mécanique des panneaux Wedi doit être réalisée conformément au paragraphe 2.4.2.2.1 après séchage de la colle appliquée en plot.
- La cheville doit être ancrée dans le mur porteur avec une profondeur au moins égale à 30 mm. La longueur de cheville à frapper ou de vis/cheville doit être choisie en fonction de l'épaisseur de faux aplomb à compenser avec les plots.
- Le contrôle de planéité doit être équivalent et conforme à celui prescrit dans la NF DTU 25.41.
- Les dispositions particulières prescrites au paragraphe 2.4.3 s'appliquent.

2.4.2.2.6. Pose en collage en plein et fixation mécanique des panneaux Wedi

Les panneaux wedi sont collés au-dessus ou en dessous d'une ancienne faïence sur support béton ou maçonné (jamais directement sur la faïence), pour compenser une différence de niveau ou sur support béton ou maçonné à habiller (cf. figure 11, 12 et 13) ;

Lorsqu'un ragréage localisé ou un rebouchage de trous est nécessaire (rattrapage des inégalités de surface de support), il est effectué au moins 24 heures avant la pose de panneaux Wedi selon les moyens suivants :

- Avec un mortier colle pour des rattrapages d'épaisseur jusqu'à 10 mm ;
- Ou au moyen de produits de ragréage reconnus aptes à cet emploi et ne présentant pas d'incompatibilité avec le produit de collage.

Le support obtenu doit être plan et la planéité limitée à 5 mm sous la règle de 2 m soit 1/400 ème.

Suivant la porosité du support un primaire doit être appliqué sur le support avant collage des panneaux à la colle C2.

Pose du panneau wedi :

- Encollage du support à l'aide d'un peigne de U8 avant d'appliquer fermement le panneau sur le support. Un martelant avec une planche de répartition doit être pratiqué pour la bonne répartition des colles sur le support.
- Consommation de mortier-colle : environ 5 à 6 kg/m².
- La fixation mécanique des panneaux Wedi doit être réalisée conformément au paragraphe 2.4.2.1 après séchage de la colle appliquée en plein.
- L'ancrage des chevilles à frapper doit être de 30 mm dans le support.
- Le contrôle de planéité sur le parement de l'ouvrage Wedi fini doit être équivalent et conforme à celui prescrit dans la NF DTU 25.42.
- Les dispositions particulières prescrites au paragraphe 2.4.3 s'appliquent.

2.4.3. Dispositions particulières de mise en œuvre

2.4.3.1. Pieds de parois

En pied de panneau Wedi, un joint mastic sanitaire (classe de mastic XS : adhésivité, cohésion maintenue après immersion dans l'eau, conforme à la norme NF EN 15651-3) doit être réalisé.

Conformément au NF DTU 25.41, les dispositions particulières de protection aux pieds lors de la mise en œuvre des ossatures bois ou ossatures métalliques (rails, montants) doivent être réalisées sur sol brut ou sur sol fini, en particulier les traitements des joints latéraux et entre lisse et sol par la mise en place de bande en polyéthylène dépassant d'au moins 2cm au-dessus du sol fini.

En cas de coulage d'une chape sur plancher, la bande de désolidarisation en polyéthylène réticulé épaisseur 5mm, est d'au moins 15 cm de hauteur placée en pied de panneau Wedi. Une fois la chape coulée, la bande en polyéthylène est coupée à l'arase de la chape.

Dans le cas de locaux EA, aucun autre traitement est nécessaire en pied de paroi.

Dans le cas des locaux EB, EB+ Privatifs, l'étanchéité au raccord de panneau wedi et plancher doit être réalisé par application de la bande étanche Wedi au niveau du raccord panneau Wedi mur / chape ou sol fini. La bande d'étanchéité Wedi doit être collée avec le SEL Wedi 520 fourni dans le kit d'étanchéité Wedi.

- Cf Figure 5 – Pose sur ossature métallique – détails pieds d'habillage
- Cf. Figure 8 – Pose sur ossature bois Traitement en pieds de paroi sur sol fini
- Cf. Figure 13 – Pose par plots de collage – traitement pieds de paroi
- Cf. Figure 21 – pose sur ossature bois, détail pied de paroi sur plancher avec chape

2.4.3.2. Jonctions entre panneaux Wedi et entre panneaux et gros œuvre

Dans le cas de mise en œuvre de panneaux superposés (hauteur supérieure à 2,50 m), les jonctions horizontales entre panneaux sont traitées comme les jonctions verticales.

2.4.3.2.1. Cas des locaux EA, EB

Le traitement des joints entre panneaux est réalisé en même temps que la pose du carrelage. Le mortier colle est appliqué avec la spatule prévue pour la pose du carrelage. La bande d'armature Wedi est appliquée entre les panneaux avec une lisseuse et marouflée.

2.4.3.2.2. Cas des locaux EB+ Privatifs

2.4.3.2.2.1. Traitement des zones exposées au ruissellement ou non exposées au ruissellement

Dans les zones exposées au ruissellement ou aux projections d'eau (parois dans zone de douche ou de bains), les jonctions entre panneaux sur toute la hauteur de paroi, et, entre panneaux et gros œuvre sont traitées comme suit (Cf. Figure 2 - Traitement des jonctions entre panneaux). :

- Soit avec le mastic colle Wedi 610 appliquée sur la tranche des panneaux complétée après séchage par la mise en place de la bande d'armature Wedi marouflée avec le mastic colle Wedi 610.
- Soit avec la bande d'étanchéité Wedi collée avec le SEL Wedi 520.

Les angles rentrants ou sortants sont recouverts de bande d'étanchéité Wedi, collée au SEL Wedi 520 ou de bande d'armature Wedi marouflée dans le mastic WEDI 610.

Les rondelles de maintien en surface de panneau sont recouvertes soit :

- Par un morceau de bande d'étanchéité Wedi collée avec SEL wedi 520,

- Par un morceau de bande d'armature Wedi marouflée dans le mastic Wedi 610.

Le traitement des joints entre panneaux doit être réalisé en même temps que la pose des panneaux lorsque réalisé avec le mastic colle Wedi 610 dans les zones exposées aux ruissellements.

2.4.3.3. Liaisons entre paroi et baignoire ou receveur de douche en céramique

Les pieds de parois sont traités préalablement en étanchéité. Le raccord avec receveur en céramique ou baignoire en céramique est réalisé en partie haute de l'appui baignoire/haut de receveur sur panneau wedi :

Les liaisons entre paroi Wedi non revêtu et la baignoire ou le receveur de douche sont traitées (Cf Figure 23 – Liaison panneau-receveur de douche en céramique et Figure 24 – Liaison panneau-baignoire en céramique) :

- Avec mise en place de la bande de désolidarisation Wedi en polyéthylène réticulée de 5 mm d'épaisseur. Découpe à l'arase de la bande au niveau du plat de receveur ou de la baignoire.
- Un raccord étanche doit être réalisé avec un cordon épais de mastic colle Wedi 610.
- Après pose du revêtement céramique sur le panneau, un joint de mastic est appliqué au niveau de la liaison avec le receveur ou baignoire.

2.4.3.4. Traversées de parois

Les vides des traversées sont remplis par un joint mastic sanitaire et les éléments traversants coiffés d'une collerette d'étanchéité Wedi (Cf. Figure 19 – Traitement des traversées).

2.4.3.5. Autres points singuliers

Les retours et tableaux sont recouverts de panneaux Wedi avec un collage en plein, ou fixation sur ossature bois pour assurer une continuité de recouvrement.

La jonction du chant avec la paroi est assurée par un cordon de mastic.

Pour les raccords d'hubriserie, un cordon de mastic est appliqué sur la tranche des panneaux le long de l'hubriserie.

Raccord avec le gros œuvre : un cordon de mastic est appliqué entre la tranche des panneaux et le gros œuvre.

Appareils et accessoires sanitaires : ils doivent être fixés sur la structure.

2.4.4. Pose du revêtement céramique

La pose est effectuée à l'aide d'un mortier colle à carrelage choisie parmi celles visées au paragraphe 2.2.2.4.3 du Dossier Technique bénéficiant d'un certificat « QB » et conformément aux indications et aux dispositions prévues dans le NF DTU 52.2 P1-1-1 (P61-204-1-1-1) « Cahier des Clauses Techniques pour les murs intérieurs ».

La mise en œuvre des carreaux peut être réalisé :

- Dans le cas de collage en plein ou sur plots des panneaux Wedi après un délai minimal de 24h.
- Dès la mise en place des panneaux dans le cas de pose sur ossature.

2.5. Maintien en service du produit ou procédé

L'habillage réalisé avec les panneaux Wedi est assimilé équivalent à un ouvrage traditionnel relevant du NF DTU 25.41 ou NF DTU 25.42 et en ce sens traité comme tel en termes d'entretien et réparation.

2.6. Assistance technique

La société Wedi met son assistance technique à la disposition des entreprises, des maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre, pour la mise en route des chantiers et la maîtrise des aspects particuliers de ce procédé. Cette assistance ne peut être assimilée ni à la conception, ni à la réception des supports.

2.7. Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication

2.7.1. Prescriptions de fabrication et de contrôles

Le fabricant doit exercer sur ses fabrications les autocontrôles tels que définis au 2.7.3 du Dossier Technique.

Les panneaux Wedi visés dans le présent Document sont fabriqués conformément aux spécifications du cahier des charges de la société Wedi déposé au CSTB :

- CDC Panneaux Wedi en date du 01/06/2021

La fabrication des panneaux Wedi est assujettie d'un suivi d'Avis Technique annuel par l'organisme certificateur CSTB en particulier sur les autocontrôles mentionnés au paragraphe 2.7.3.3 pour l'application visée dans le présent Document.

2.7.2. Fabrication

Elle est réalisée dans l'usine d'Emsdetten en Allemagne et suivant le processus suivant :

- Réception et découpage des blocs de mousse
- Application du treillis et application du mortier spécifique
- Séchage des panneaux
- Redécoupage pour calibrage fin
- Mise sur palettes

- Houssage des palettes

Les palettes filmées sont stockées 4 semaines pour stabilisation avant expédition.

Conformément à l'ETE-13/0385, l'usine de production fait l'objet d'audit annuel par un organisme tiers notifié KIWA GmbH TBU pour le marquage CE selon le plan de contrôle déposé dans cet organisme et comme indiqué dans l'ETAG 022 – 3 de niveau système 2+.

2.7.3. Contrôles de fabrication

2.7.3.1. A réception des matières premières

- Vérification du certificat de suivi par un organisme tiers de la mousse sur d'autres performances que celles thermiques : Polystyrène extrudé (XPS) RAVATHERM XPS IB BF WE;
- Mousse de polystyrène extrudé (XPS) : Mesure de dimensions (longueur, largeur, épaisseur, détermination/courbure) et densité ;
- Treillis de verre : fiche de réception ;
- Ciment : Temps de prise, Mesure d'étalement (consistance du mortier), Temps de pose.

2.7.3.2. En cours de fabrication

- Polystyrène extrudé :
 - Contrôle sur les caractéristiques dimensionnelles effectué sur les plaques après découpe.

Fréquence d'échantillonnage : 2 panneaux toutes les 60 minutes

- Mortier spécifique :
 - Contrôles sur la fluidité de la pâte sont effectués.
 - Fréquence d'échantillonnage : 1 fois toutes les 60 minutes

2.7.3.3. Sur produits finis

Les spécifications et tolérances des caractéristiques d'autocontrôles ci-après sont celles définies au Tableau 2 - Caractéristiques des panneaux Wedi en annexe du Dossier Technique.

- Contrôles dimensionnels, planéité de surface : (fréquence : une fois/30 minutes);
- Adhésion/cohésion des panneaux (contrôle en laboratoire interne, essais de traction avec platine en acier collée (5X5 cms), fréquence : une fois (8 mesures) par lot de fabrication (3 à 5 lots par jour) :
 - Résistance en flexion du panneau de 12,5 mm par lot de fabrication (3 à 5 lots par jour) : Flèche sous charge et résistance à la rupture par flexion de panneau Wedi d'épaisseur 12,5mm (à chaque lot de production).
 - Reprise en eau après 2 heures d'immersion selon NF EN 12087 (à chaque lot de production)

Les contrôles visés ci-dessus sont suivis par l'organisme tiers certificateur CSTB une fois par an dans le cadre du suivi ATec.

2.8. Mention des justificatifs

2.8.1. Résultats expérimentaux

Des essais ont été réalisés et ont donné lieu à des rapports d'essais.

Caractéristiques mécaniques des panneaux Wedi

- Rapport d'essais CSTB EEM 02 012 partie 2 et Rapport d'essais CSTB EEM 19 26082318/A

Les plaques ont fait l'objet d'essais résumés ci-après :

- Masse surfacique (kg/m²)
- Résistance à la rupture par flexion sens longitudinal et sens transversale sur la base de l'essai défini dans la norme NF EN 520+A1 (novembre 2009) §5.7.
- Essais de variations dimensionnelles
- Reprise d'eau après immersion : Après 2 h, 4 h, 6 h, 24 h, 48 h d'immersion

Sur le système de traitement des joints des panneaux Wedi

- Rapport d'essais CSTB EEM 02 012 partie 3 :

Les essais effectués sur un mortier colle et sont résumés ci-après :

- Essais sur pâte : masse volumique, consistance d'emploi, rétention d'eau
- Essais sur produit durci : adhérence sur support, résistance à la rupture par flexion de panneau jointé, module d'élasticité
 - Rapport d'essais CSTB EEM 12 26041326 :

Les essais réalisés sur la colle polymère Wedi 610 avec le panneau Wedi associé sont résumés ci-après :

- Essais de résistance à la rupture par flexion sur panneau Wedi jointé avec la colle Wedi 610.

Comportement aux chocs de panneaux Wedi revêtus fixés sur ossature bois

Essais de chocs (60, 120 et 240 Joules) sur une maquette de hauteur 2 m constituée de panneaux Wedi d'épaisseur 12,5 mm, fixés mécaniquement sur une ossature bois et revêtus de carreaux format 20x20 cm. L'ossature bois constituée de tasseaux bois verticaux fixés à entraxe 30 cm et de tasseaux formants lisses bois au sol, fixés par perçage et chevillage tous les 600 mm.

- Rapport d'essais CSTB EEM 02 012 partie 1

Comportement aux chocs de panneaux Wedi revêtus fixés sur ossature métallique

Essais de chocs (60, 120 et 240 Joules) sur une maquette de hauteur 2,5 m constituée de panneaux Wedi de largeur 600 mm et d'épaisseur 12,5 mm, fixés mécaniquement sur une ossature métallique et revêtus de carreaux format 25x20 cm et d'épaisseur 6mm. L'ossature métallique constituée de montant M48 verticaux à entraxe 30 cm et de rails R48 haute et basse fixés par vissage tous les 40 cm.

- Rapport d'essais CSTB EEM 19 26082318/A

Essais d'adhérence des panneaux aux supports

Sur panneaux entiers non revêtus

Essai de traction répartie par l'intermédiaire d'une plaque de 0,90 m x 0,90 m, fixée par vis et chevilles au centre d'une maquette constituée de 5 panneaux Wedi de 0,6 m de large, collés sur un mur support en béton avec une fixation mécanique complémentaire par chevilles.

Sur panneaux entiers revêtus de carrelage

Essai de traction par l'intermédiaire d'une plaque de 0,90 m x 0,90 m, fixée par vis et chevilles au centre d'une maquette constituée de 5 panneaux Wedi de 0,6 m de large collés sur un mur support en béton et revêtus de carrelage, une bande d'étanchéité ayant été mise en place au niveau des joints de plaques.

Essais d'adhérence des revêtements céramique

Identification des échantillons

Panneau Wedi : Panneaux de 3 cm d'épaisseur de mousse bleu avec couches de surface en mortier gris foncé

Bande de renfort Wedi : Grille en fibre de verre de 12 cm de large à maille 3 x 3 mm

Masse linéique : 7 g/ml

Essais d'adhérence

- Rapport d'essais CSTB R2EM 05 094 (2002)

Essais d'adhérence de revêtement céramique sur panneaux wedi en partie courante et dans la zone de raccord entre panneaux (Carreaux Winkelman 5 X 5 en grès collés au mortier colle sur panneaux Wedi de 40 x 40 x3 cm avec ; 6 colles à carrelage ; raccord entre panneaux par bande d'armature wedi marouflée dans le mortier colle) :

- A sec après 28 jours de séchage ; après action de l'eau pendant 21 jours puis séchage ; après action de l'eau à 45°C pendant 3 jours puis séchage
- Rapport d'essais CSTB R2EM 11 146 (2011)

Essais complémentaires d'adhérence de revêtement céramique avec colles une des colles visées en 2002 et revêtement céramique identique, raccord entre panneaux par mastic colle Wedi 610.

Essais avec la pipe de Karsten

Essai d'absorption d'eau au niveau des raccords entre panneaux à 3j jours et 4 jours : par bande d'armature wedi marouflée dans le mortier colle et par bande d'étanchéité wedi collée avec le mortier colle.

- Raccord avec bande d'armature ≤ 4 ml.
- Raccord avec bande d'étanchéité : 0 ml.

Sécurité au feu

- Réaction au feu : Classement européen (traduction. Française) selon la norme NF EN 13501-1 du : « Panneau wedi » seul : classement E.
- Rapport de classement n°131002 du 03/04/2013 établi par MPA BAU Hannover.
- Réaction au feu du système d'habillage constitué de panneaux Wedi mis en œuvre avec les matériaux associés et revêtu de revêtement céramique d'épaisseur minimale 6 mm établi sur la base du rapport d'essai RA190252 :
- PV de classement CSTB n°RA190252 : classement M1
- Appréciation de laboratoire CSTB n°AL18-246_V2 (2021) sur la base d'essai d'orientation du procédé et de l'Avis CECMI (Rapport d'essai RS04-021 de février 2004, complété de l'Avis CECMI 2004 renouvelé en 2007), durée de validité limitée à celle du présent Document Technique d'Application.

2.8.2. Références chantiers

A ce jour, plusieurs milliers de m² de panneaux Wedi ont été mis en œuvre dont, plusieurs chantiers de particuliers de maisons individuelles.

Autres références chantiers :

- Logements HLM montpellier 1500 m² en panneau Wedi 4mm
- Habitat social Normandie 750 m² en panneau Wedi 10mm
- Hôtel le Shangrila, Paris – sdb 700 m² en panneau Wedi 12,5mm
- Hôtel Palace le Prince de Galles, Athis Mons – sdb 900 m² en panneau Wedi 12,5mm
- Hôtel Palace Le Bristol, Paris – 900 m² en panneau Wedi 12,5mm

2.9. Annexes du Dossier Technique

2.9.1. Annexe 1 -Tableaux

Tableau 1 - Caractéristiques des composants des panneaux Wedi

Composants	Nature/Caractéristiques
Panneaux manufacturés en mousse de polystyrène extrudé (XPS)	Polystyrène extrudé (XPS) STYROFOAM IB-AP de la société DOW France de densité 33 Kg/m ³ +/- 10% selon NF EN 1602
Treillis	Treillis de maille 10 x 6 mm en fibre de verre traitée anti alcalin Spécifications et tolérance définies dans le Cahier des charges référencé III - fiche technique treillis du 18 février 2003 déposé au CSTB.
Mortier spécifique	Base de ciment avec adjonction de polymères Masse du mortier dans le panneau Wedi : 90% Epaisseur moyenne par face : 1mm +/- 0,75mm Poids moyen par face : 1 Kg/m ² +/- 0,75 Kg/m ²

Tableau 2 - Caractéristiques des panneaux Wedi

Caractéristiques	Spécifications et tolérances		
Longueurs (m) +/-1,5 mm	1,25 m ; 2,50 m ; 2,60 m		
Largeurs (m) +/-1,5 mm	0,60 m ; 0,90 m ; 1,20 m +/-1,5 mm		
Epaisseurs (mm) +/-0,5 mm	4	6	12,5
Masse surfacique (kg/m ²) +/-1,5 kg/m ²	3,1	3,2	3,5
Equerrage	+/- 1,5 mm		
Planéité de surface	sens L : +/- 1,5 mm ; sens T : +/- 1 mm		
Dureté superficielle selon NF EN 520 (mm)	≤ 30		
Adhésion/cohésion des panneaux (N/mm ²)	Résistance en traction ≥ 0,2		
Résistance en flexion et charge de rupture sur panneau de 12,5 mm	Cf. Tableau 3		
Reprise en eau après 2 heures d'immersion selon NF EN 12087	≤ 9,5 % (Cf. Tableau 4)		
Epaisseur de couche d'air équivalente pour la diffusion de vapeur d'eau S _d selon NF EN 12086 pour les différentes épaisseurs visées des panneaux Wedi (cf. ETA-13/0385)	0,4 en 4mm ; 0,6 en 6 mm ; 1,2 en 12,5 mm		

Tableau 3 – Caractéristique mécanique des panneaux de 12,5 mm

Panneau Wedi Ep 12,5 mm	Charge appliquée (daN)	Spécifications et tolérances
Flèche maximale sous charge (mm)	Sens L sous 30 daN	≤ 6,8
	Sens T sous 16 daN	≤ 3,1
Charge de rupture (daN)	Sens L	≥ 55
	Sens T	≥ 37
Panneau Wedi Ep 12,5 mm	module d'élasticité 807 MPa	

Nota : Les déformées sous charge et les résistances à la rupture par flexion de panneau Wedi d'épaisseur 12,5 mm déterminées sur la base d'essais selon NF EN 520 +A1.

Tableau 4 - Reprise d'eau après immersion (selon NF EN 12087)

Après d'immersion	2 h	4 h	6 h	24 h	48 h
Reprise d'eau (%) après d'immersion +/- 5 %	8,6	9	9,6	12,5	14,3

Tableau 5 - Epaisseur des panneaux Wedi en fonction des types de pose

Type de pose	Epaisseur panneaux Wedi
Pose sur ossature bois	12,5 mm
Pose sur ossature métallique	12,5 mm
Pose collée sur plots	12,5 mm
Collage en plein	4 mm ou 6 mm

Tableau 6 - Traitements spécifiques selon les types de locaux

Locaux	Traitements spécifiques dispositions de traitement en pieds de parois et des jonctions
EA, EB	Traitement en pieds de parois (Cf. §5.311) Traitement des jonctions (Cf §5.321)
EB+ privatifs	Traitement en pieds de parois (Cf. 5.312), Traitement des jonctions (Cf. §5.322).

Tableau 7 - Masses surfaciques de chaque composant entrant dans l'ouvrage fini de panneaux Wedi

	Epaisseur panneaux (mm)	Panneaux (kg/m ²)	colle à carrelage (kg/m ²)	colle produit à joints (kg/m ²)	Masse surfacique totale hors revêtement céramique (kg/m ²)	Masse surfacique maximale de revêtement céramique (kg/m ²) (*) (pose en zone sismique Cf. 2.3.2.3)
Collage en plein	4	3,1	1,5 (spatule U3)	0,5	5,1	19,5
Collage en plein	6	3,2	1,5 (spatule U3)		5,2	19,5
Pose sur ossature bois ou Pose collée sur plots	12,5	3,5	4,5 (spatule U9)	0,5	8,5	16,5
Pose sur ossature métallique	12.5				10,5	14,5

(*) limite sur le revêtement céramique pour le respect de la masse surfacique totale de l'ouvrage fini ≤25 kg/m²

Tableau 8 - Revêtements céramiques sur panneaux Wedi

Nature et porosité des carreaux	Surface maxi des carreaux (*) ; (**)
Plaquettes murales de terre cuite	230 cm ²
Carreaux de terre cuite	300 cm ²
Carreaux céramiques pressés ou étirés d'absorption d'eau > 6%	1200 cm ²
Faïence	
Pierres naturelles porosité > 5%	
Pierres naturelles porosité < 5%	
Carreaux céramiques pressés ou étirés < 6 %	
Pâte de verre émaux	120 cm ²
Masse surfacique limite du revêtement associé (kg/m ²)	Cf. Tableau 7

Nota

(*) : L'Epaisseur minimale des revêtements céramique doit être de 6 mm.

(**) Il convient de se reporter au tableau de l'Avis § 1.1.2 pour les surfaces minimales de revêtements céramiques admises selon les exigences de sécurité feu applicables aux bâtiments, ainsi que selon les types de poses et pour les zones exposées ou non au ruissellement.

Tableau 9 – Dimensionnement des hauteurs

Pose sur ossature métallique de panneaux Wedi de 12,5 mm						
Montants ; Rails (*)	Montant Simple ou Double	Inertie minimale montant (cm ⁴)	Entraxe montants (cm)	Entraxe minimal des fixations mécaniques des panneaux sur les montants (cm)	Hauteur maximale (m)	Surface limite des revêtements céramiques
M48/35 ; R48	S	2,5	30	30	2,50	Cf. Tableau 8
	D				2,50	
Pose sur ossature bois de panneaux Wedi de 12,5 mm						
Montants	Epaisseur minimale (mm) / Largeur minimale d'appui (mm)	Entraxe vissage sur support (mm)	Entraxe montants (cm)	Entraxe minimal des fixations mécaniques des panneaux sur les montants (cm)	Hauteur maximale (m)	Surface limite des revêtements céramiques
Montant bois	50 / 50	450	30	60	3,5	Cf. Tableau 8
Pose avec plots de colle de panneaux Wedi de 12,5 mm						
Nombre de plots de colle minimal				Entraxe minimale entre fixation mécanique sur plot (cm)	Hauteur maximale (m)	Surface limite des revêtements céramiques
9,5 plots de colle par m ² minimum				60	3,50	Cf. Tableau 8
Pose collage en plein de panneaux Wedi de 4 mm ou 6 mm						
Collage en plein				Entraxe minimale entre fixation mécanique sur support (cm)	Hauteur maximale (m)	Surface limite des revêtements céramiques
Consommation de mortier-colle : environ 5 à 6 kg/m ² .				60	3,50	Cf. Tableau 8

(*) Profilés d'ossature métallique conformes au NF DTU 25.41 et faisant l'objet de la marque NF « Eléments d'ossatures métalliques pour plaque de plâtre »

2.9.2. Annexe 2 – Figures

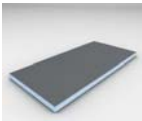



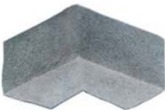
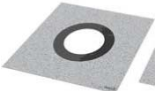




Figure 1 - Identification Panneau Wedi et accessoires de montage Wedi	
	Panneau Wedi
	<p>Mastic Wedi 610 Dureté Shore A : 55 ; Poids spécifique 1,5 g/cm² Conditionnement : cartouche de 310 ml ; Durée de stockage : 12 mois dans l'emballage d'origine non ouvert, conservation à l'abri du gel, du soleil et de l'humidité</p>
	<p>Bande d'armature Largeur : 12,5 cm ; Longueur : 25 m Dimension maille : 5x8 mm Masse surfacique : 87 g/m² (± 10 %)</p>
	<p>Bande d'étanchéité Couleur : grise Largeur : 12 cm ; Longueur : 50 m Masse surfacique : 43 g/m² (± 10 %).</p>
	<p>Bande d'étanchéité d'angle préformée Dimension 12x12 cm pour les profils en angle largeur en base et largeur en hauteur : 6 cm Masse surfacique : 43 g/m² (± 10 %). Conditionnement : 120 x 120 (mm) carton 25 pièces</p>
	<p>Collerette feutrée double face Collerette feutrée double face, avec partie centrale caoutchoutée de dimension 12 X12 cm de pour le passage des fourreaux</p>
	<p>Bande de désolidarisation En polyéthylène réticulée épaisseur 5mm, hauteur 15 cm</p>
	<p>Chevilles à frapper Longueur 50, 80, 110, 140, 200 mm et corps de diamètre 10 mm (diamètre de perçage 8 mm)</p>
	<p>Rondelles de maintien En acier galvanisé diamètre 36 mm</p>
	<p>SEL Wedi 520 De kit d'étanchéité Mortier d'imperméabilisation bi-composant constitué de 2,5 l de poudre et 0,8 l de latex</p>

Figure 2 - Traitement des jonctions entre panneaux

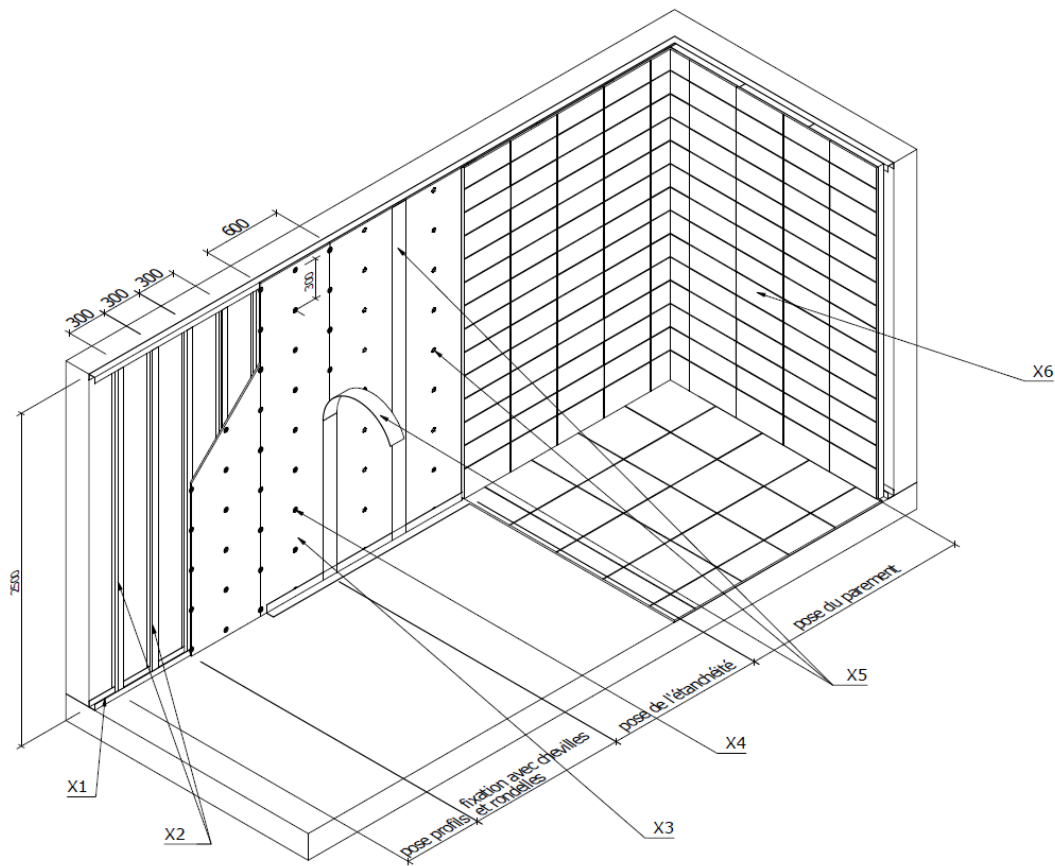
<p>Option1 - Traitement d'étanchéité entre bords des panneaux au mastic colle Wedi 610 et bande d'armature marouffé dans cette colle</p>	<p>Option 2 - Traitement d'étanchéité de la jonction entre panneaux avec collage de la bande d'étanchéité Wedi au SEL Wedi 520 et recouvert d'une couche de Wedi 520</p>

Figure 3 – Pose sur ossature bois - principe des fixations

	<p>X1 Mastic colle Wedi 610 appliquée sur la tranche des panneaux</p> <p>X2 tasseaux bois</p> <p>X3 Montant bois</p> <p>X4 Panneau Wedi de 12,5 mm d'épaisseur</p> <p>X5 Fixation mécanique avec vis et rondelle de maintien Wedi</p> <p>X6 : Traitement en pied de cloison : bande d'étanchéité Wedi collée avec le SEL Wedi 520</p> <p>Traitement des jonctions : bande d'armature Wedi marouffée avec le mastic colle Wedi 610 ou bande d'étanchéité Wedi collée avec le SEL Wedi 520</p>
--	--

Figure 4 – Pose sur ossature métallique - détails

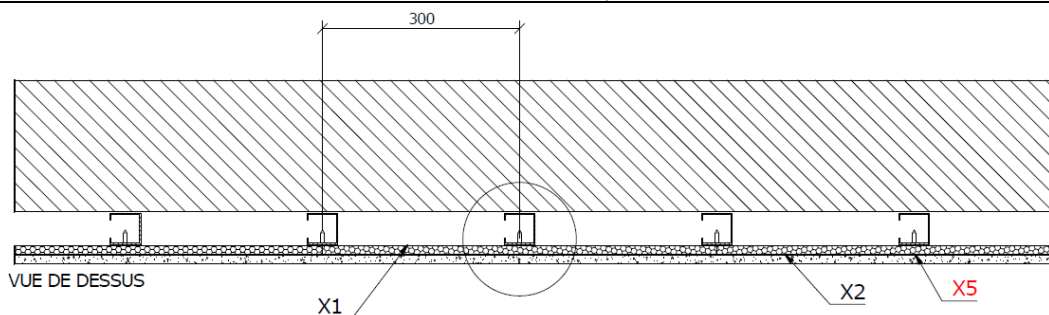
Sur ossature M48/35 simple



- X1 Rail 48
- X2 profilé M48/35 simple
- X3 Panneau Wedi de 12,5 mm d'épaisseur
- X4 Fixation mécanique avec vis et rondelle de maintien Wedi (19 fixations minimum/m²)
- X6 revêtements céramiques

- X5 :
 Traitement en pied de cloison : bande d'étanchéité Wedi collée avec le SEL Wedi 520
 Traitement des jonctions : bande d'armature Wedi marouflée avec le mastic colle Wedi 610 ou bande d'étanchéité Wedi collée avec le SEL Wedi 520

Détails en coupe



- X1 Panneau Wedi de 12,5 mm d'épaisseur
- X2 Revêtement céramique
- X3 Montant métallique M48/35
- X4 Rondelle de maintien Wedi
- X5 Etanchéité des fixations mécaniques : bande d'armature Wedi marouflée avec le mastic colle Wedi 610 ou bande d'étanchéité Wedi collée avec le SEL Wedi 520

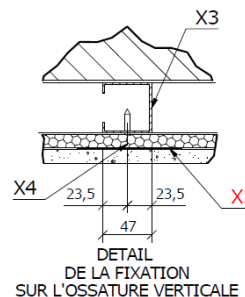
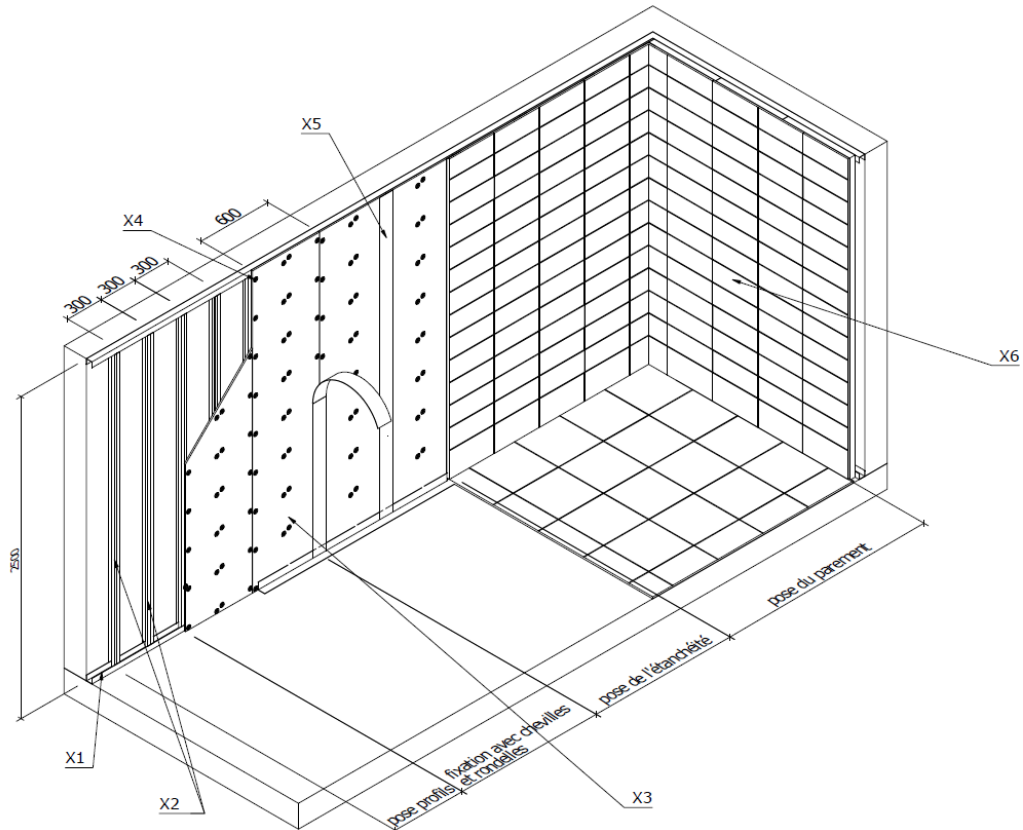


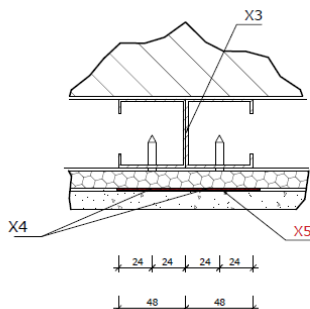
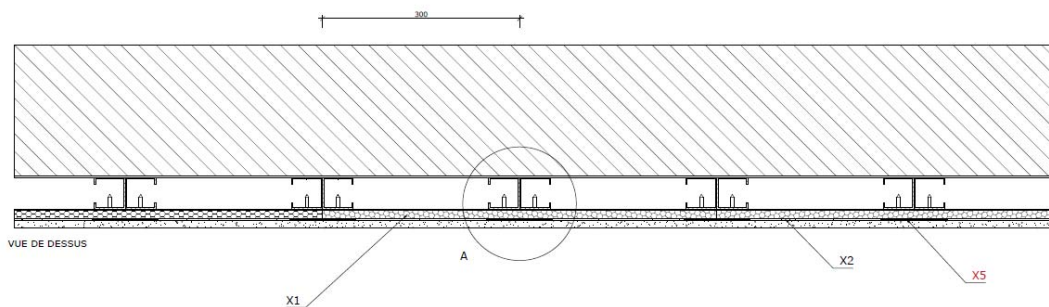
Figure 4 suite- Sur ossature M48/35 double



X1 Rail 48
 X2 profilé M48/35 simple
 X3 Panneau Wedi de 12,5 mm d'épaisseur
 X4 Fixation mécanique avec vis et rondelle de maintien Wedi et étanchéité sur les têtes de fixation
 X6 revêtements céramiques

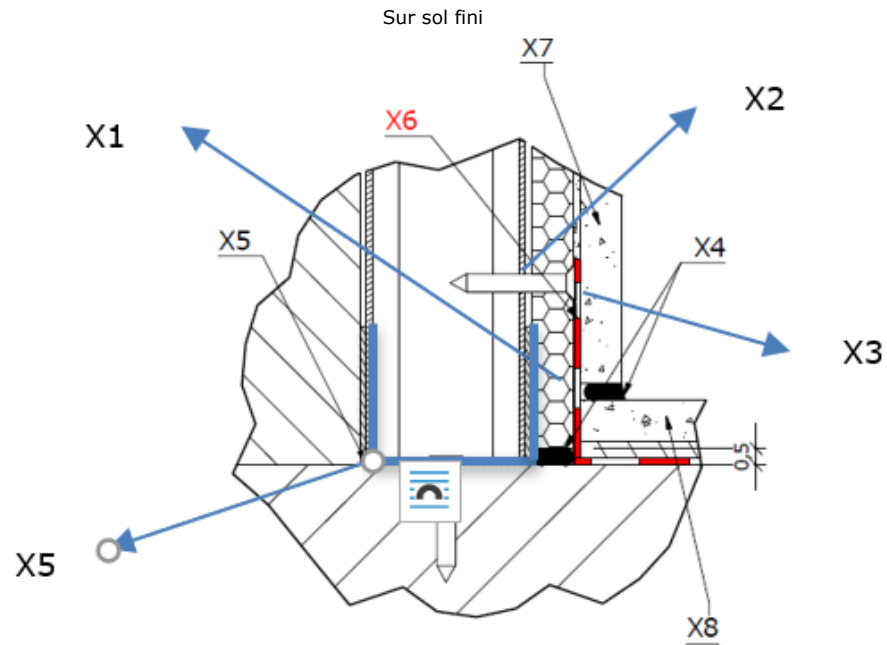
X5
 Traitement en pied de cloison : bande d'étanchéité Wedi collée avec le SEL Wedi 520
 Traitement des jonctions : bande d'armature Wedi marouflée avec le mastic colle Wedi 610 ou bande d'étanchéité Wedi collée avec le SEL Wedi 520

Détails en coupe



X1 Panneau Wedi de 12,5 mm d'épaisseur
 X2 Revêtement céramique
 X3 Montant métallique M48/35 double
 X4 Fixation mécanique avec vis et rondelle de maintien Wedi (36/panneau)
 X5 Etanchéité des fixations mécaniques : bande d'armature Wedi marouflée avec le mastic colle Wedi 610 ou bande d'étanchéité Wedi collée avec le SEL Wedi 520

Figure 5 – Pose sur ossature métallique – détails pieds d'habillage



X1 Panneau Wedi de 12,5 mm d'épaisseur

X2 vis

X3 Rondelle de maintien Wedi

X4 Joint silicone

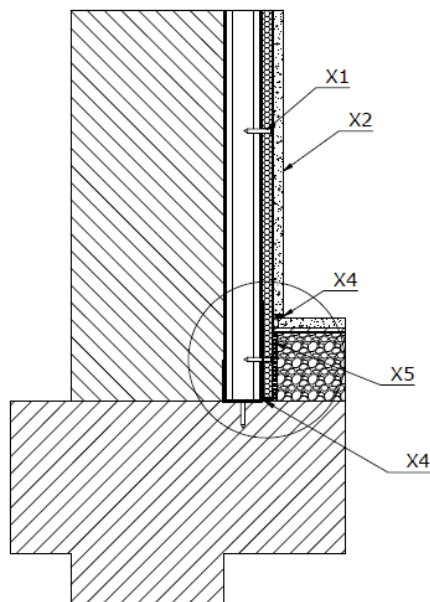
X5 bande polyéthylène (d'au moins 2 cm au-dessus du sol fini ou hauteur de chape)

X6 Bande d'étanchéité

X7 revêtement céramique du mur

X8 revêtement céramique de sol

Plancher avec chape



VUE EN COUPE

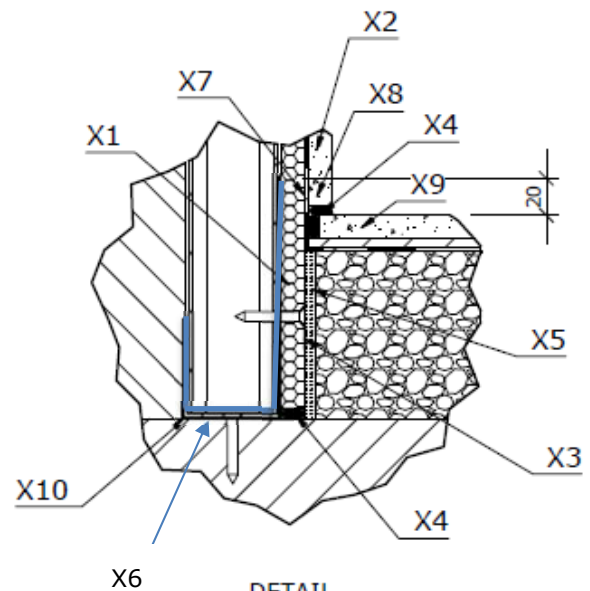
X1 Panneau Wedi de 12,5 mm d'épaisseur

X2 revêtement céramique du mur

X3 fixation et rondelle de maintien Wedi

X4 Joint silicone

X5 bande polyéthylène ep. 5mm (d'au moins 2 cm au-dessus du sol fini ou hauteur de chape)



DETAIL
DE LA FIXATION
AU SOL
SUR PLANCHER AVEC CHAPE

X6 Rail R48

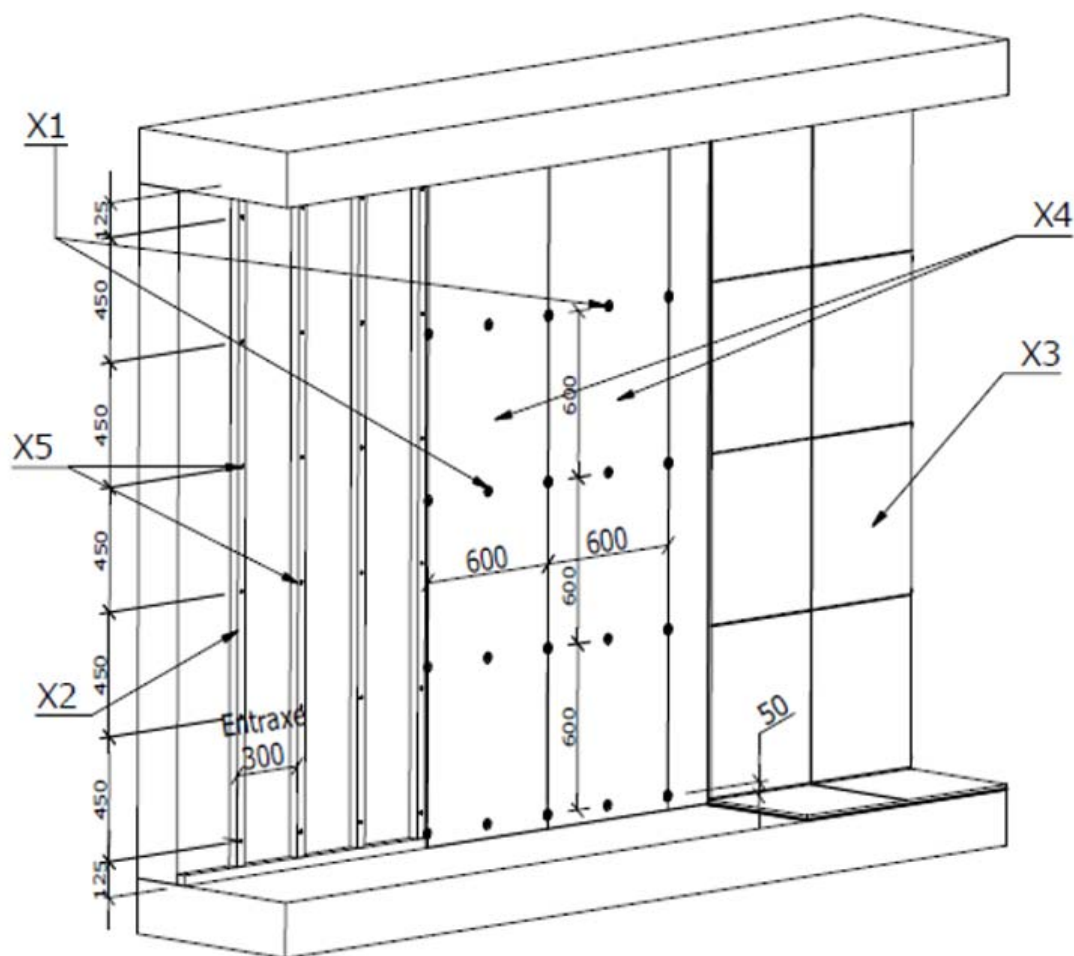
X7 Bande d'étanchéité collée avec SEL Wedi 520

X8 revêtement céramique de mur

X9 carrelage de sol

X10 Film polyéthylène (d'au moins 2 cm au-dessus du sol fini ou hauteur de chape)

Figure 6 – Pose sur ossature bois -principe des fixations

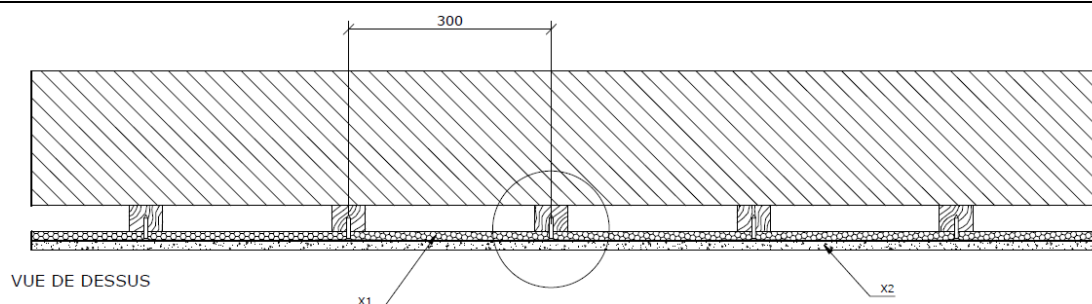


X1 Fixation mécanique avec vis et rondelle de maintien Wedi (9,5 fixations au m² soit 15 par panneau minimum) avec bande d'étanchéité sur les têtes de fixation collée avec SEL Wedi 520

X3 revêtements céramiques
X4 Panneau Wedi de 12,5 mm d'épaisseur
X5 fixation du tasseau bois au support

X2 Tasseau bois (50 X 50 mm)

Figure 7 – Pose sur ossature bois - détails des fixations



X1 Panneau Wedi de 12,5 mm d'épaisseur
X2 revêtement céramique du mur
X3 Fixation mécanique avec vis et rondelle de maintien Wedi
X4 Tasseau bois
X5 Etanchéité des fixations mécaniques : bande d'armature Wedi marouflée avec le mastic colle Wedi 610 ou bande d'étanchéité Wedi collée avec le SEL Wedi 520

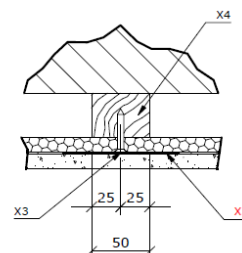


Figure 8 – Pose sur ossature bois Traitement en pieds de paroi sur sol fini

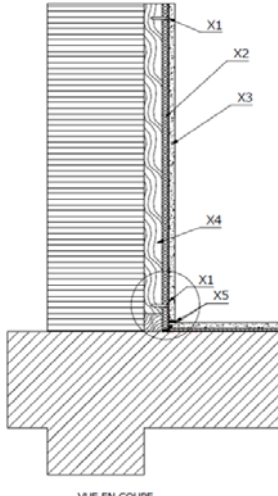
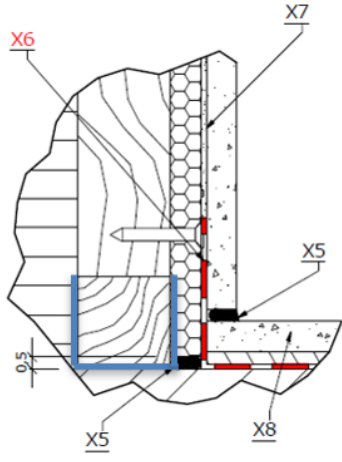
 <p>VUE EN COUPE</p> <p>Note : pied de paroi sur sol fini Attention : en local EB+P appliquer la bande étanche wedi avec le SEL wedi 520 (kit d'étanchéité)</p>	 <p>DETAIL DE LA FIXATION AU SOL SUR SOL FINI</p>
<p>X1 Fixation mécanique avec vis et rondelle de maintien Wedi X2 Panneau Wedi de 12,5 mm d'épaisseur X3 revêtement céramique du mur X4 Tasseau bois</p>	<p>X5 joint silicone X6 Bande d'étanchéité collée avec SEL Wedi 520 X7 Revêtement céramique de mur X8 Carrelage de sol</p>

Figure 9 – Traitements des jonctions verticales et pieds de panneaux - (exemple en pose sur ossature bois)

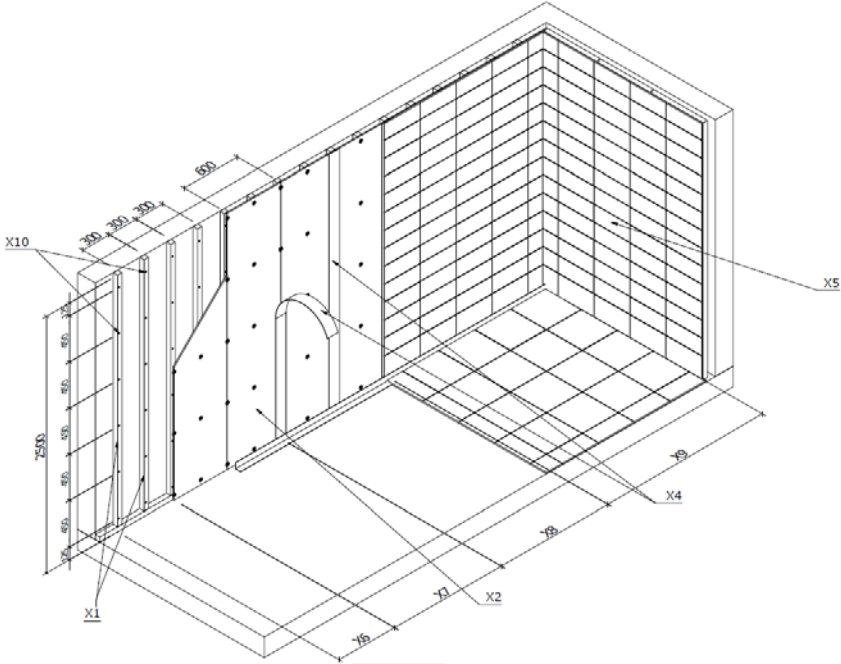
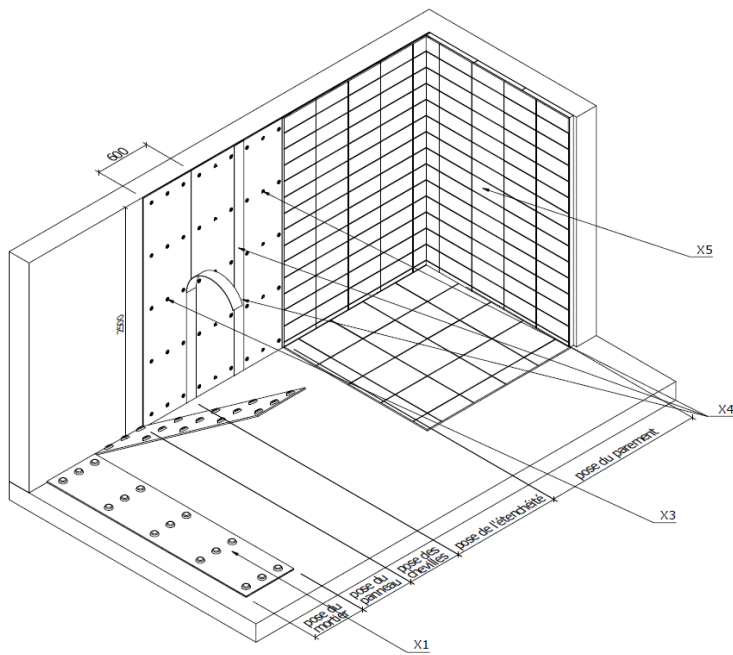
	
<p>X1 Tasseau bois X2 Panneau Wedi de 12,5 mm d'épaisseur X3 Cheville et rondelle de maintien Wedi X4 :Traitement en pied de cloison : bande d'étanchéité Wedi collée avec le SEL Wedi 520</p> <p>Traitement des jonctions : bande d'armature Wedi marouflée avec le mastic colle Wedi 610 ou bande d'étanchéité Wedi collée avec le SEL Wedi 520</p>	<p>X5 Revêtement céramique du mur X10 fixation tasseau bois</p> <p>Etapes :</p> <p>X6 Pose Tasseaux bois X7 Fixation avec cheville et rondelles (9,5 fixations au m² soit 15 par panneau minimum) X8 Pose de l'étanchéité X9 Pose du revêtement céramique</p>

Figure 10 – Pose par plots de collage



X1 Panneau Wedi de 12,5 mm d'épaisseur
 X2 plots de mortier
 X3 Cheville à frapper rondelle de maintien Wedi
 X4 :Traitement en pied de cloison : bande d'étanchéité Wedi collée avec le SEL Wedi 520
 Traitement des jonctions : bande d'armature Wedi marouflée avec le mastic colle Wedi 610 ou bande d'étanchéité Wedi collée avec le SEL Wedi 520
 X5 Revêtement céramique du mur

Etapes :
 Pose des plots de mortier
 Pose du panneau et fixation avec cheville à frapper et rondelles (9,5 fixations au m² soit 15 par panneau minimum)
 Pose de l'étanchéité
 Pose du revêtement céramique

Figure 11 – Pose par plots de collage – détails de mise en œuvre des fixations mécaniques

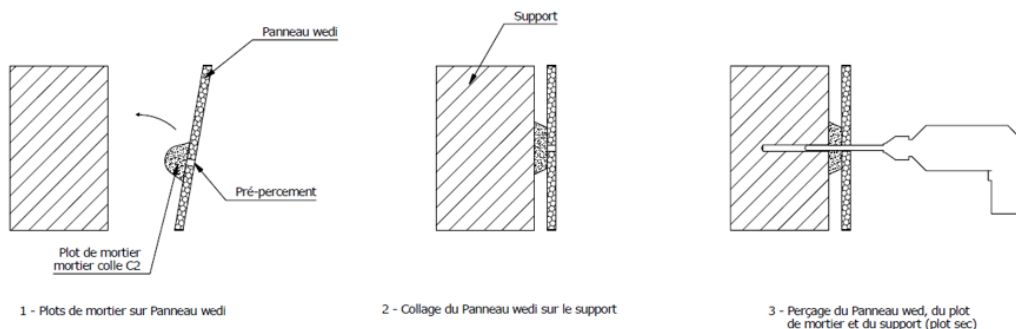


Figure 12 – Pose par plots de collage – étanchéité des fixations mécaniques

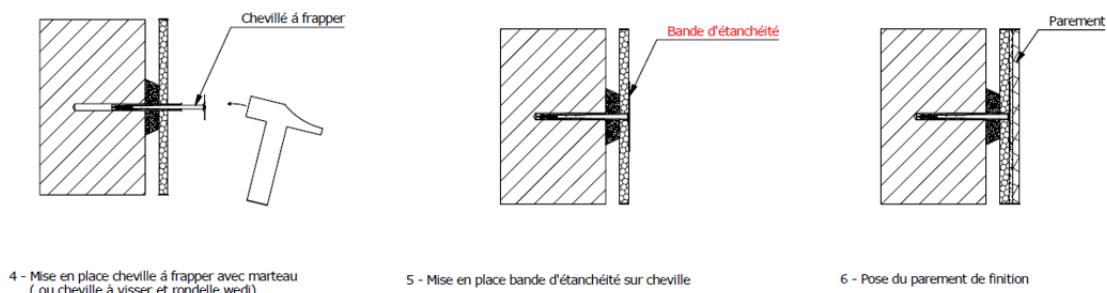
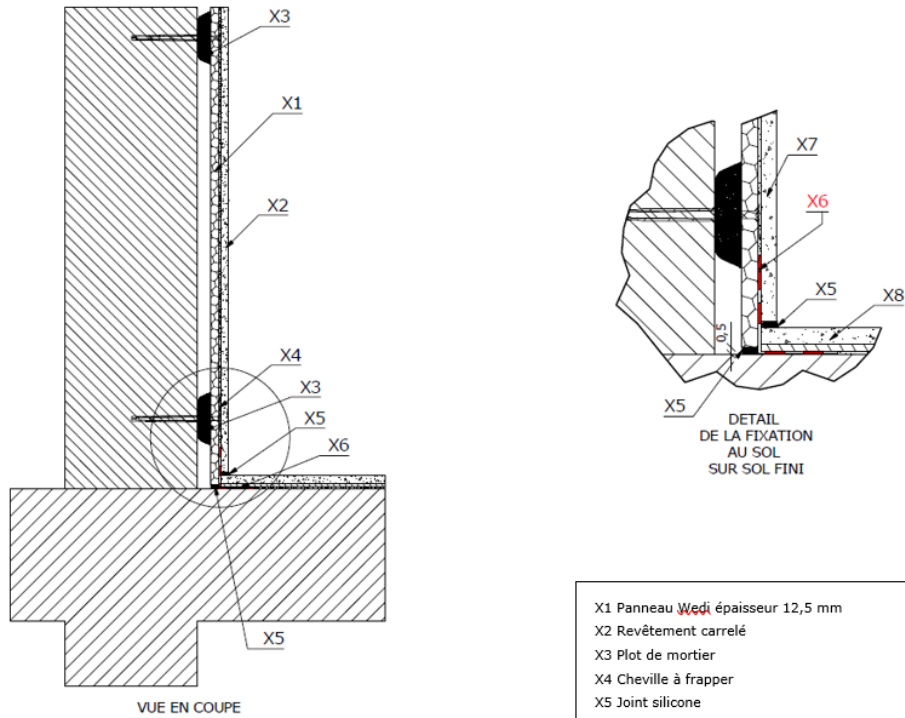


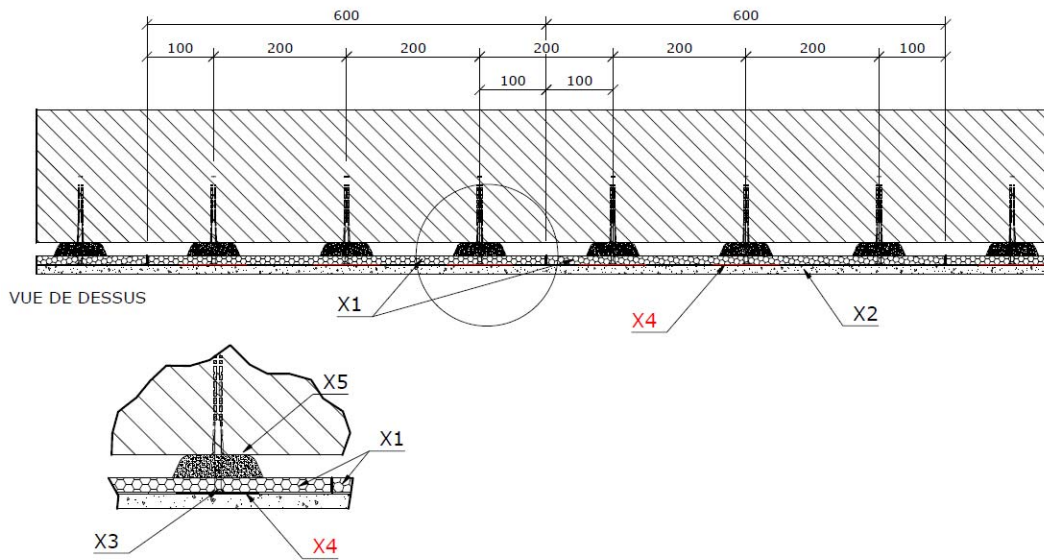
Figure 13 – Pose par plots de collage – traitement pieds de paroi



Note : pied de paroi sur sol fini
 Attention : en local EB+P appliquer la bande étanche wedi avec le SEL wedi 520 (kit d'étanchéité)

- X1 Panneau Wedi épaisseur 12,5 mm
- X2 Revêtement carrelé
- X3 Plot de mortier
- X4 Cheville à frapper
- X5 Joint silicone
- X6 Bande d'étanchéité Wedi
- X7 Revêtement carrelé mural
- X8 Revêtement carrelé sol

Figure 14 – Pose par plots de collage – fixations mécaniques en partie courante

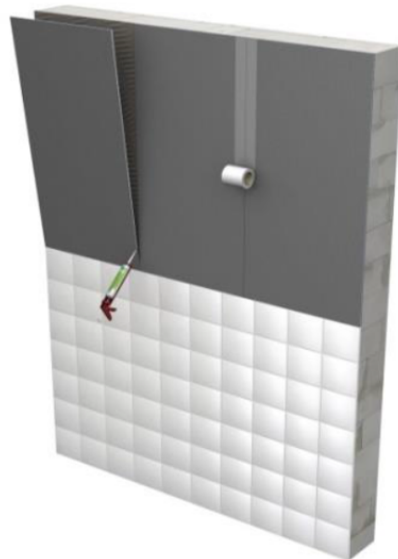


- X1 Panneau Wedi de 12,5 mm d'épaisseur
- X2 Revêtement céramique du mur
- X3 Cheville à frapper rondelle de maintien Wedi

- X4 Etanchéité des fixations mécaniques
- X5 plots de mortier

Figure 15 – Exemple de pose par collage en plein en rattrapage de niveau en partie supérieur d'une surface carrelée

Pose par collage en plein



Exemple de pose en partie supérieure d'un mur en nivelage de la partie basse déjà carrelée.

Figure 16 – Pose par collage en plein par étape



1 – Application d'un primaire selon support



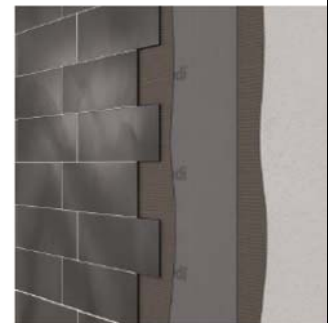
2 – Rebouchage des défauts localisés



3 – Collage et chevillage (option bande étanche ou mastic wedi 610 entre panneaux)



4 – Détail de fixation : cheville à frapper



5 – Pose du parement


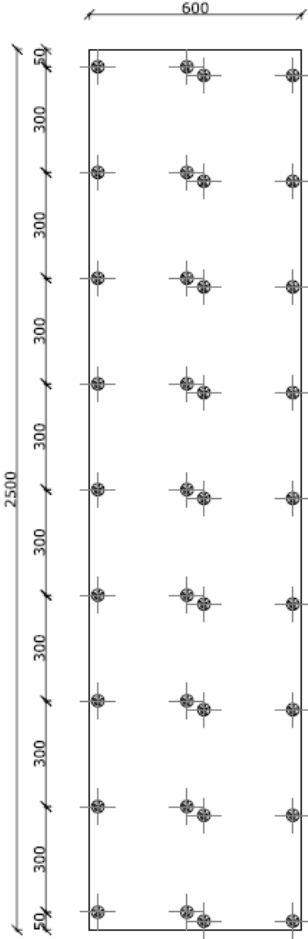
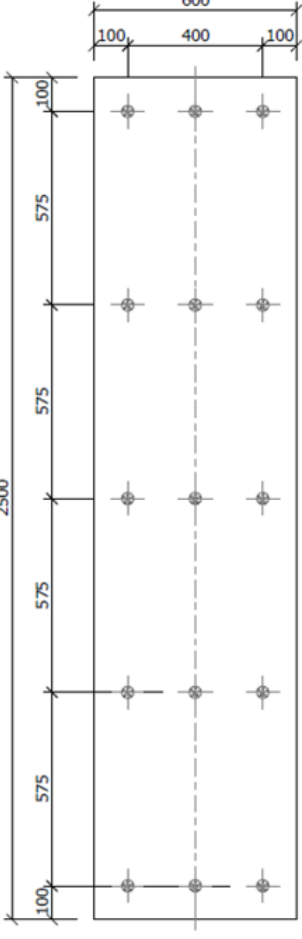
<p>Figure 17 – implantation des fixations mécaniques en pose sur ossature ou pose collé en plein</p>	<p>Figure 18 – implantation des fixations mécaniques des panneaux Wedi en pose sur plots de mortier</p>
<p>Panneaux Wedi en pose sur ossature bois ou sur ossature métallique en montant M48/35 simple (vis et rondelles de maintien) ou en pose collé en plein (chevilles à frapper)</p>	<p>Panneaux Wedi en pose sur ossature métallique en montant M48/35 double (vis et rondelles de maintien)</p>
	
	

Figure 19 – Traitement des traversées

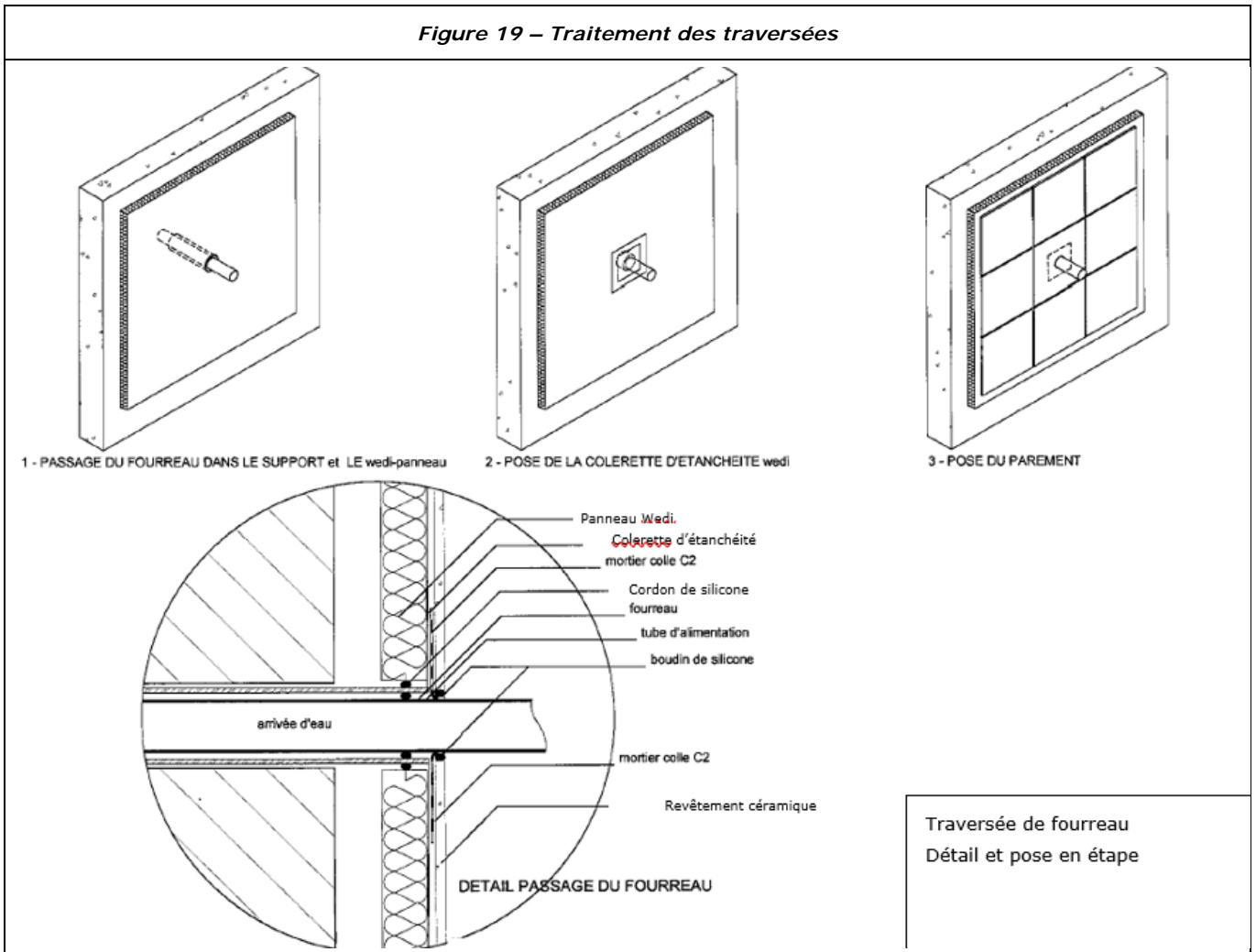


Figure 20 – Exemple de traitement de retour d'angle

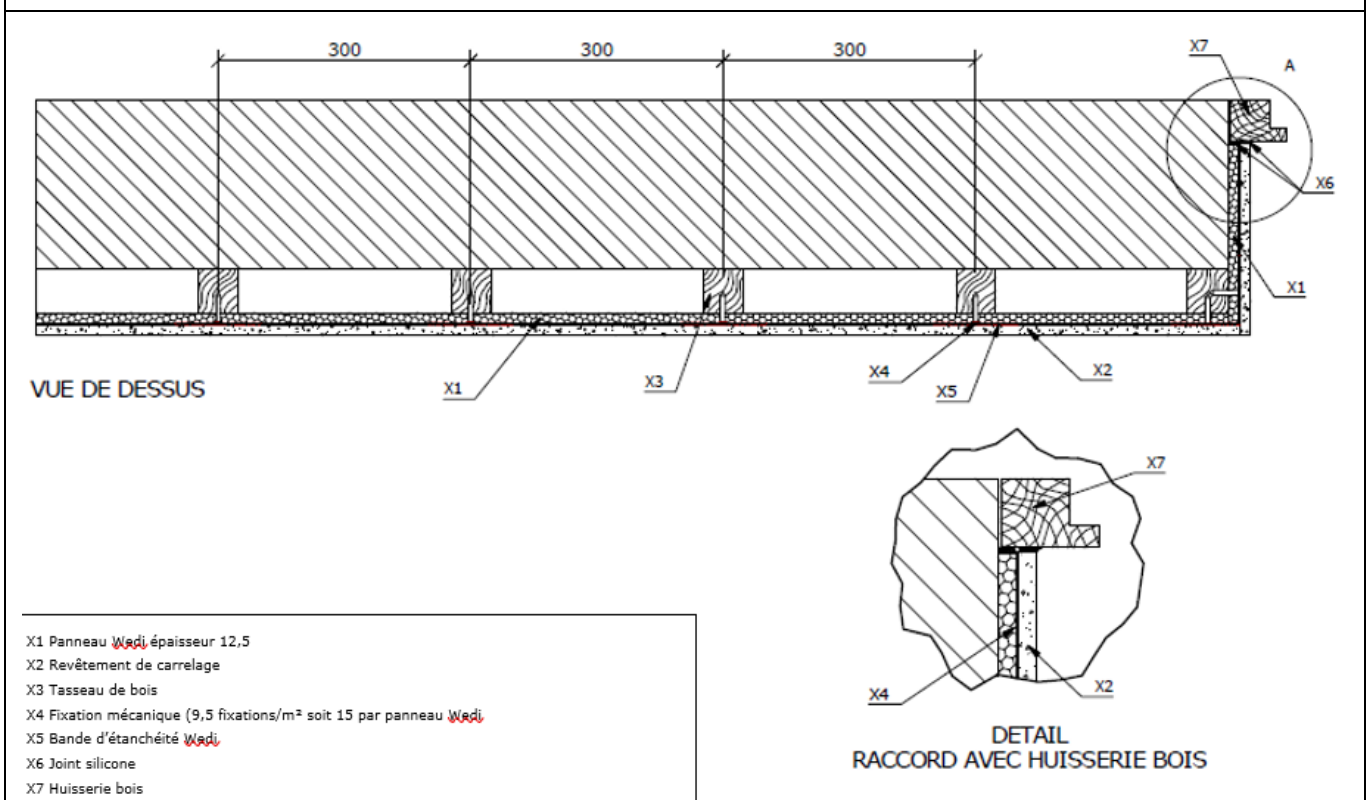
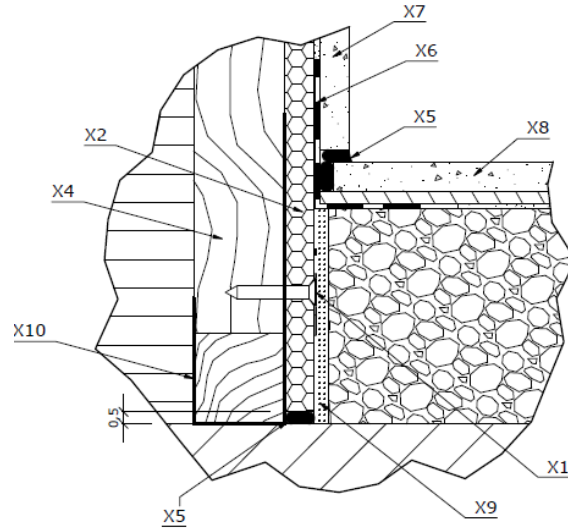
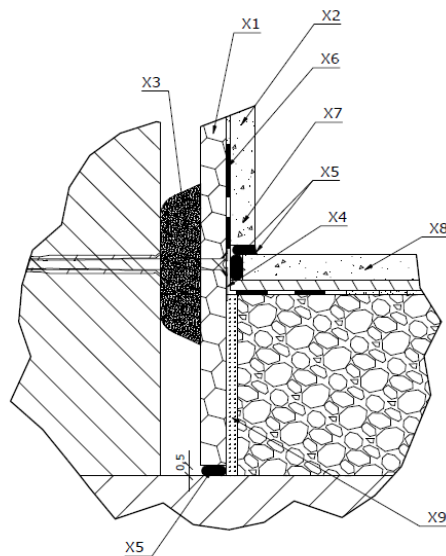


Figure 21 – pose sur ossature bois, détail pied de paroi sur plancher avec chape

Détail en pied de paroi sur plancher avec chape.
(pose sur ossature bois des panneaux wedi)

X1 Fixation mécanique avec vis et rondelle de maintien Wedi
X2 Panneau Wedi de 12,5 mm d'épaisseur
X3 revêtement céramique du mur
X4 Tasseau bois

X5 joint silicone
X6 Bande d'étanchéité collée avec SEL Wedi 520
X7 Revêtement céramique de mur
X8 Carrelage de sol
X9 Bande de désolidarisation de la chape (bande polyéthylène ep. 5 mm)
X10 Film polyéthylène (d'au moins 2 cm au-dessus du sol fini ou hauteur de chape)

Figure 22 – pose sur plots, détail pied de paroi sur plancher avec chape

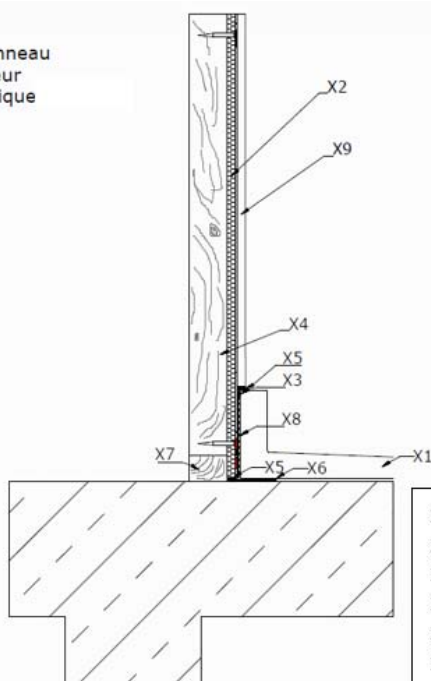
Détail en pied de paroi sur plancher avec chape.
(pose sur plots des panneaux wedi)

X1 Panneau Wedi de 12,5 mm d'épaisseur
X2 revêtement céramique du mur
X3 Plots de mortier
X4 Cheville à frapper et rondelle de maintien Wedi

X5 joint silicone
X6 Bande d'étanchéité collée avec SEL Wedi 520
X7 Revêtement céramique de mur
X8 Carrelage de sol
X9 Bande de désolidarisation de la chape (bande polyéthylène ep. 5 mm)

Figure 23 – Liaison panneau-receveur de douche en céramique

Raccord panneau wedi receveur
Fini. Ceramique



VUE EN COUPE

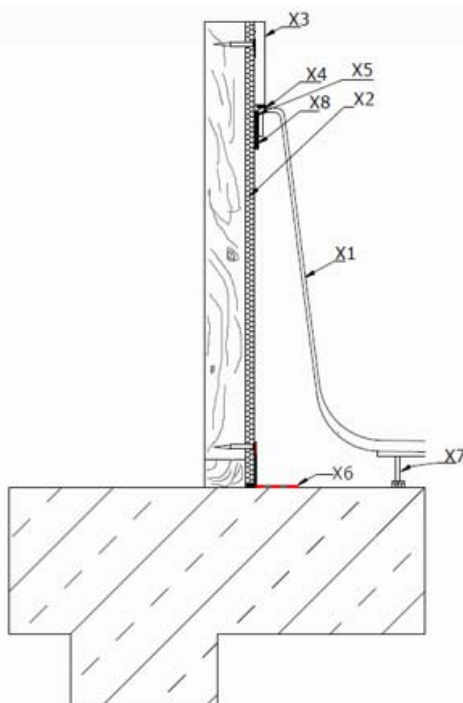
Note : pied de paroi sur sol fini

Attention : en local EB+P appliquer la bande étanche wedi avec le SEL wedi 520 (kit d'étanchéité)

- X1 Receveur de douche en céramique
- X2 Panneau Wedi, épaisseur 12,5 mm
- X3 Mastic Wedi 610
- X4 Montant bois
- X5 Joint silicone
- X6 bande d'étanchéité Wedi
- X7 Tasseau bois
- X8 Bande de désolidarisation Wedi
- X9 Carrelage

Figure 24 – Liaison panneau-baignoire en céramique

Raccord panneau wedi / appuis baignoire



VUE EN COUPE

Note : pied de paroi sur sol fini

Attention : en local EB+P appliquer la bande étanche wedi avec le SEL wedi 520 (kit d'étanchéité)

- X1 Baignoire en céramique
- X2 Panneau Wedi, épaisseur 12,5 mm
- X3 Carrelage
- X4 Joint silicone
- X5 Joint silicone
- X6 bande d'étanchéité Wedi
- X7 Pied de baignoire
- X8 Bande de désolidarisation Wedi